



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE

INTERVIEWS TERRITORIALES

AGNÈS SIMONPIETRI



**«PASSER À
L'ÉCOLOGIE POLITIQUE»**

ECOLOGIA SULIDARIA

P5 À 7

VINCENT CARLOTTI

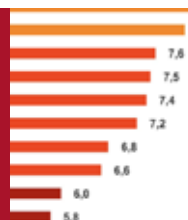


**SEPT QUESTIONS
AUX CANDIDATS**

A MAFFIA NO, A VITA IÈ

P8 À 10

1,60€



**ENVIRONNEMENT
ENVIROSCORE MÉDIOCRE
POUR LA CORSE
P26**

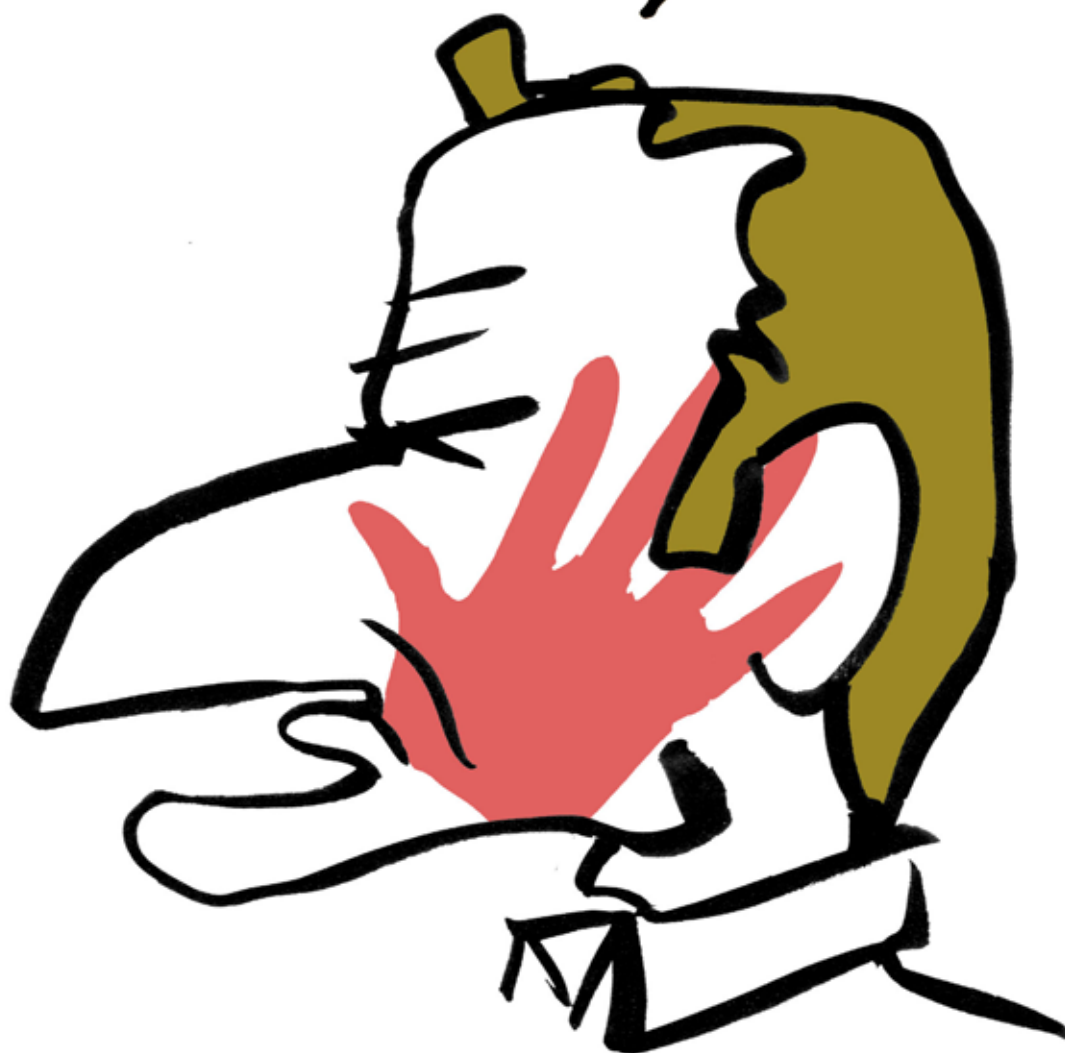
**KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
EN BREF ET EN CHIFFRES P11
AGENDA P31 • SOCIÉTÉ P32
CARNETS DE BORD P34
ANNONCES LÉGALES P13**



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

**8 JUIN 2021: UN ÉPIDÉMIOLOGISTE DE LA STARTUP-NATION
INVENTE UNE NOUVELLE MANIÈRE DE PRENDRE LE POULS.**

ET SANS LES MAINS!



KAMPA

SOMMAIRE À LA UNE

AGNÈS SIMONPIETRI

«PASSER À L'ÉCOLOGIE POLITIQUE»

P5 À 7



OPINIONS

VINCENT CARLOTTI **QUESTIONS AUX CANDIDATS**

EN BREF ET EN CHIFFRES

ENVIRONNEMENT **ENVIROSCORE MÉDIOCRE POUR LA CORSE**

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

SOCIÉTÉ **LE PODCAST QUI QUESTIONNE LE GENRE**

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P11

P26

P31

P32

P34

P13

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition:

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction:

Eric Patris

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• Annonces légales Albert Tapiero

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

AL-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés: PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML.

Fondateur Louis Rioni

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPMR et de

l'Alliance de la Presse d'Information Générale

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Chì emiciculu ?

S'avvicina u 20 di ghjugnu è u prima ghjiru di l'alizzioni tarritorialiali. L'alittori duvarani sceglia trà deci listi, frà i quali quattru chì appartenini à a famiglia naziunalista, ch'elli s'ghini nentru o fora di l'ultima maghjuria. Dopu à cinque anni è mezu à u puteri pà a cualizioni Pè a Corsica, sarà intarissanti di veda s'è l'eletturatu vularà prulungà « l'avintura » cù una mandatura nova, sapendu chì stavolta, i trè cumpunenti maiò di u movimentu naziunali (Corsica Libera, Femu a Corsica è u Partitu di a Nazione Corsa) sò spiccati, cù trè listi sfarenti. Ci hà da vulè à fighjulà da vicinu quali trà Jean-Christophe Angelini, Gilles Simeoni o Jean-Guy Talamoni sarà à u postu u più altu a sera di u 20 di ghjugnu. Unu di i trè omi saria, tandu, quillu chì saria in carica d'aduniscia torna una famighja marturata, tinendu contu di u risultatu ch'ella farà a lista di Core in Fronte, purtata da Paul-Félix Benedetti, chì spera di pudè ghjunga à u sicondu ghjiru è d'integrà l'assemblea futura solu da par ella. L'avversariu u più feroci pà i naziunisti sarà Laurent Marcangeli. U merri d'Aiacciu, cù a so lista « Un soffiu novu », porta una dimarchja di centru diritta, bramosa di « ripiglià l'affari in manu », prupunendu un'alternanza à u prughjettu naziunalistu. Ancu s'è a so arradichera in Corsica Suprana ferma debbuli, s'imponi com'è u challenger principali à u movimentu naziunali. À u centru manca, si ritrova à Jean-Charles Orsucci, sustinutu da u partitu di u Presidenti di a Republica, è chì t'hà u laziu di metta in avanti a dimensioni suciali prima di tuttu. À manca, si ritrova a lista cumunista di Michel Stefani, chì conta di vultà à u Palazzu Lantivy dopu un'assenza di trè anni è mezu, mentri chì l'eculugisti sarani purtati da Agnès Simonpietri, anziana cunsiglieri esecutiva naziunalista in carica di l'ambienti, abbastanza critica contr'à a so anziana casa. Infini, a strema diritta cù François Filoni, chì hà cambiatu torna di bandera trà dui alizzioni, passendu oramai à u Rassemblement National di Marine Le Pen, senza scurdassi di a lista « Forza Nova » è di u so capimachja Jean-Antoine Giacomi. S'è a campagna chì si compii ùn hè micca stata passionata è passionanti, si spera un scrutinu veramenti degnu, ciò chì a Corsica merita... ■ Santu CASANOVA

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?

Vous avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?

Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sarténais?

REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN

Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica

SOUS L'ÉGIDE DE SÉCURITAS

EN LIBERTÉ

La mise en pratique de la politique de l'autruche a pour avantage d'éviter d'être en butte à d'épineux problèmes à résoudre. Et pour inconvénient de prêter le flanc à la critique -plaisant euphémisme pour ne pas appeler un chat un chat- ainsi offert à toutes concupiscentes et promis aux derniers outrages.

Avec ou sans protoxyde d'azote, grisés par l'euphorie d'un ersatz de liberté retrouvée, rassérénés par la délicatesse d'un variant indien attaché à ne pas franchir les frontières de l'Hexagone, bercés par le frémissement cataire des autosatisfecits du Castex big band, sereins, nous allions vers les beaux jours. Preuves à l'appui, graphiques et chiffres en mains, le triumvirat Dupond-Moretti-Darmanin en avait fait l'éclatante démonstration : en France, l'insécurité, sans être une vue de l'esprit, n'était en rien comparable à celle qui régnait, au Brésil, au Mexique ou aux USA. Seuls complotistes, journaliste non informés et mal fachos de tous bords pouvaient prétendre le contraire. Plus personne n'en doutait. Jusqu'à l'annonce du vol d'un disque dur appartenant à Mme Schiappa.

On aurait tort de ne voir là qu'un banal fait divers. Il s'agit en fait d'un acte délictueux machiavélique. Car voler un disque dur au sein du ministère de l'Intérieur avait pour but de marquer les esprits. But atteint, soyez-en persuadés. L'affaire relèverait du reste du casus belli s'il s'avérait qu'une puissance étrangère était à la base de pareil acte de piraterie. D'aucuns, gens de peu, s'interrogent sur les documents engrangés dans le disque dérobé. Ils osent parler, les sorniois, d'une *Histoire d'O* sauce République en marche, réécrite avec les conseils éclairés de Griveaux. D'autres évoquent une sextape et il se dit à ce sujet que tous les schtroumpfs réunis à Clairefontaine sont prêts à confirmer l'alibi de Karim Benzema. Hélas, toutes plaisanteries mises à part, les faits sont graves. Ils se sont mystérieusement déroulés dans un ministère où le silence ambiant voudrait que l'on puisse entendre voler un ministre. De plus, sans négliger la présomption d'innocence, il faudra bien évoquer d'éventuelles complicités ou négligences internes. S'installera alors un lourd climat de suspicion et, lamentable habitude, il se trouvera bien un enquêteur pour préconiser de chercher la femme... Pour couronner le tout, il n'est pas dit que l'enquête pourra aboutir. Echec qui serait plus que déplorable dans la mesure où, enhardis par l'impunité et mus par l'émulation, d'autres malfaisants pourraient demain entreprendre le vol de la cuisse de Jupiter. Laissons à la sagacité des lecteurs le soin d'évaluer les dommages collatéraux qui en résulteraient. ■ **Paulu Santu MUSÉ-PUGLIESI**

HUMEUR

LA GIFLE

Détrompons tout de suite les lecteurs qui sautent aux conclusions : il ne s'agit aucunement ici de gloser à propos du soufflet que prodigua un quidam à M. Macron. Non. La gifle, c'est celle que Jacqueline Gourault, ministre, administre à la démocratie, à la dignité de sa charge et à la simple courtoisie, dans son échange avec Ronan Dantec, sénateur écologiste de Loire-Atlantique, lors de l'examen de la loi 4D [Déconcentration, décentralisation, différenciation, décomplexification]. Pour répondre à une question fermée et très simple du sénateur, M^{me} Gourault s'est livrée à un numéro de virtuose de l'insulte, passant en revue toutes les manières, verbales ou non, de se moquer d'un interlocuteur sans lui répondre autrement qu'à côté. De la pique mentionnant «*ton copain breton*», à la réponse en contradiction flagrante avec ses déclarations précédentes, en passant par l'évocation du manque de moyens de l'État, ce fut un festival d'arguties, d'incohérence qu'on espère volontaire, de langue de bois et de mépris faussement bon enfant. Le tout en classant ses papiers, en négligeant de regarder son interlocuteur, en répondant à d'autres que lui. Le fait qu'elle ait paru dépassée par le niveau pourtant simple de la demande, et qu'elle ait de toute évidence choisi de ne pas écouter son interlocuteur n'arrange évidemment rien. Le clou du spectacle ? Sa manière de clore le non-débat d'un piteux «*Je vais être obligée d'y aller*». Que retenir de tout cela ? Une bien calamiteuse façon de fuir en désordre, qui n'ajoute rien à la gloire personnelle de M^{me} Gourault ; la manière de régir les rapports ministres-élus dont les présidents corses eurent la primeur... mais surtout une baffe magistrale à la démocratie, une de celles que tout citoyen prend vraiment dans le museau. ■ **Eric PATRIS**

AGNÈS SIMONPIETRI



Photo Christophe Giudicelli

« PASSER À L'ÉCOLOGIE POLITIQUE »

Agnès Simonpietri, ancienne présidente de l'Office de l'environnement entre 2015 et 2017, est la tête de liste Ecologia Sulidaria pour les élections territoriales de juin 2021.

Une démarche qui rassemble

Europe Écologie les Verts, Génération Écologie, Génération.S et Nouvelle Donne.

Deux mots d'ordre pour la candidate: environnement et politique sociale.

Deux thèmes centraux dans cette campagne.

Une interview de Christophe Giudicelli.



Photo Christophe Giudicelli

Quel est le sens de votre candidature pour ces territoriales 2021?

Notre démarche est partie d'un constat que tout le monde peut faire. C'est celui de la crise climatique, la crise sanitaire, économique et sociale. Mais en Corse, nous avons un effet amplificateur. Nous avons plus de biodiversité, qui est plus fragile et qui résiste moins bien à tous les phénomènes climatiques. Nous avons plus de pauvreté et plus d'extrême richesse, donc une accélération de la pauvreté. Nous sommes dans un modèle qui nous conduit à des systèmes de monopole, à une dépendance extrême vis-à-vis du continent avec une grande fragilité. Nous avons des réponses et on veut faire partager ces réponses pour une société qui soit beaucoup plus dans le partage et dans le bien-être. Notre objectif, c'est un bien-être qui soit partagé entre notre planète et nous-mêmes.

Est-ce qu'aujourd'hui une candidature écologiste est encore pertinente? La bataille des idées n'a-t-elle pas été gagnée?

Non, pas du tout. L'écologie telle qu'on la conçoit est totalement incompatible avec un certain nombre de démarches et de choses que l'on voit autour de nous. Quand on voit la spéculation immobilière, quand on voit la frénésie de l'artificialisation des sols, du bétonnage... C'est un modèle qui pour nous n'a aucun sens parce qu'il mène droit dans le mur. Il y a des effets pervers terribles, on n'arrive plus à se loger, que ce soit en location ou en propriété. Écologiquement, c'est un non-sens. Le tourisme tel qu'on le pratique, selon nous, devient insoutenable. Il faut absolument qu'on arrive à définir la capacité de charge de la Corse, c'est-à-dire combien on veut de touristes. On sait qu'on ne veut pas aller plus loin que le nombre de visiteurs que nous avons maintenant, si nous voulons les accueillir décemment. Après, ça entraîne des choix. Nous, par exemple, si nous ne voulons pas du port de la Carbonite, c'est qu'on ne veut pas d'un modèle dans lequel on fait venir toujours plus de monde, toujours plus de marchandises. Nous pensons que notre île a besoin d'être préservée. Il y a un besoin de répartition dans l'espace et dans la durée qui soit plus équilibré et qui n'impacte pas les milieux.

Comment trouver cet équilibre?

Bien entendu, il ne s'agit pas de dire «on va mettre les choses sous cloche», sauf s'il y a une urgence de préservation. Il faut qu'on trouve à la fois une activité pour que les gens puissent vivre, et

un respect du milieu où l'on vit. Une fois qu'on a fixé cette limite à la croissance indéfinie, il faut qu'on réorganise à l'intérieur de la Corse, comment on va créer de l'activité. Nous, par exemple, on pense qu'on ne peut pas vivre en étant dépendant à 95 % du continent pour notre alimentation, c'est extrêmement fragile et dangereux. S'il y a la moindre crise, on n'a tout simplement plus à manger. Il faut avoir une politique agricole qui soit une politique d'incitation très forte à l'installation, mais pas pour des productions, par exemple, comme la viticulture. C'est extrêmement intéressant, on fait du très bon vin, on l'exporte, mais nous avons besoin de manger, on a besoin de légumes, on a besoin de fruits. Une de nos propositions fortes, c'est de revisiter A Terra di u Cumunu. C'est-à-dire que la collectivité achète des terres agricoles et qu'elle y installe des maraîchers, des arboriculteurs, et qu'elle leur loue le foncier de façon qu'il n'y ait plus ces problèmes de l'indivision et d'investissement très lourd pour les agriculteurs qui s'installent.

Question plus politique, quel bilan faites-vous de la mandature qui vient de s'achever?

Compte tenu des grandes difficultés auxquelles a été confrontée cette mandature, tant du fait de la fusion des collectivités que de la crise, nous avons un regard qui peut être compréhensif. Mais nous avons aussi un regard vraiment critique sur des dossiers qui n'ont pas été traités, notamment en matière environnementale. Là, nous pensons qu'il y a une situation d'échec qui n'est plus possible. On ne peut pas continuer sur la même voie. Nous l'avons vu pour la réserve de Scandola mais aussi sur les déchets. Malgré un plan qui était extrêmement clair, la situation est partie à vau-l'eau. Soit par une mauvaise volonté de certaines intercommunalités ou par des jeux politiques, mais aussi par un manque de courage politique de la part de la majorité.

La gestion des déchets, c'est justement un thème important de la campagne. Vous avez été présidente de l'Office de l'Environnement de 2015 à 2017 qu'est-ce qui ne fonctionne pas avec les déchets en Corse?

Je ne vais pas vous l'apprendre, il y a des intérêts financiers extrêmement importants. Il y a une absence de choix, c'est-à-dire que quand on a fait un choix en 2016, il aurait fallu l'appliquer. Il y a une difficulté de répartition des compétences. La collectivité fait

« Nous, par exemple, on pense qu'on ne peut pas vivre en étant dépendants à 95 % du continent pour notre alimentation, c'est extrêmement fragile et dangereux. S'il y a la moindre crise, on n'a tout simplement plus à manger. »

« Il faudrait pouvoir mettre en place le système de tri au porte-à-porte avec incitations financières, qui sont les seules solutions qui marchent pour arriver à des taux de tri de 70 à 80 %. C'est la seule manière d'y arriver. »

« On a vu avec la crise de la Covid-19 que l'échelon pertinent, c'étaient les régions, c'étaient les territoires, parce que les responsables connaissent la situation. Ils sont mieux à même d'y répondre. Donc oui, il faut aller vers plus d'autonomie. »

la planification mais derrière, si les intercommunalités, le Syvadec et leurs délégués ne veulent pas mettre en œuvre, il faudrait peut-être avoir un peu plus d'exigence vis-à-vis d'eux parce que c'est quand même la Collectivité de Corse qui doit piloter. Et puis, il y a les contradictions. Par exemple, l'Office de l'Environnement de la Corse a continué à financer des systèmes qui n'étaient pas inscrits dans son propre plan, donc il y a des contradictions qui sont pour le moins étranges. Du coup, la situation s'est tellement dégradée qu'apparaissent aujourd'hui les solutions en quelque sorte miracles, mais qui sont des leurres, parce que ça ne marche pas bien et parce que de toute façon, au bout du compte, ça va faire des déchets, dont certains toxiques, si on les brûle. Des solutions qui ne sont pas acceptables. Il y a des modèles en Sardaigne, en Italie, en France et dans bien d'autres pays. Il faudrait pouvoir mettre en place le système de tri au porte-à-porte avec incitations financières, qui sont les seules solutions qui marchent pour arriver à des taux de tri de 70 à 80 %. C'est la seule manière d'y arriver. On ira prendre les compétences là où elles sont.

Quel est votre plan en ce qui concerne les déchets ?

On propose de dupliquer les modèles qui marchent ailleurs, dans des configurations qui sont proches des nôtres. La Sardaigne, elle, a des villes anciennes, des lotissements, du rural. Une ville comme Lucca [Italie] c'est pareil. Si ça marche chez eux, il n'y a aucune raison pour que ça ne marche pas chez nous, donc allons prendre les compétences là où elles sont et mettons à disposition des intercommunalités une aide massive en organisation et un soutien à l'organisation pour qu'on arrive à un tri des déchets en porte-à-porte, avec une incitation financière, sachant que ce tri des bio-déchets à la source, c'est une obligation légale. Notre proposition, c'est d'aller au maximum sur le tri et pour les déchets résiduels qui resteraient, c'est-à-dire à peu près 30 %, les répartir sur les territoires, par l'ouverture d'un, deux, ou trois centres de stockage supplémentaires, mais si on a bien travaillé en amont, on a absolument plus les mêmes nuisances que l'on connaît aujourd'hui et qui sont désastreuses.

Autre thématique en Corse, la crise de la Covid-19 a montré les faiblesses du système de santé. Vous avez également de nombreuses propositions dans ce domaine.

Il faudrait déjà qu'on soit entendus, c'est un peu le problème de l'autonomie. Il y a des secteurs où nous avons absolument besoin de pouvoir maîtriser plus ce que nous voulons pour notre île. Dans la santé, on a très bien vu que pour ce qui est du dépistage et de la vaccination, nos personnels de santé se sont débrouillés et ils ont

fait. On est tout à fait capables d'avoir plus d'autonomie dans ce champ-là, mais sur les hôpitaux, on ne peut pas continuer avec un déficit pareil. Cela relève d'une négociation avec l'État et nécessite de taper du poing sur la table parce que ça fait combien d'années que ça dure ? En plus, c'est un problème évidemment national, d'épuisement des personnels, de diminution du nombre de lits. Nous avons à peu près dix lits de réanimation pour 100 000 habitants, alors que la moyenne nationale est de 30. Donc ça, ce n'est pas possible, et là il faut vraiment remettre à zéro le système de santé. Il faut également que la santé soit accessible à tous, avec des maisons de santé collectives aussi bien dans le rural que dans les villes.

Faut-il faire évoluer les institutions pour plus d'autonomie ?

Oui, bien sûr, par exemple sur le problème de fréquentation avec le tourisme, si on veut mettre en place des quotas pour des périodes très courtes où il y a vraiment une sur-fréquentation sur certains sites et que ça abîme réellement, on n'a pas, actuellement, les moyens de le faire. Mais aussi sur la compétence de santé animale et végétale : on l'a vu pour le cynips qui a quand même ravagé 60 000 hectares de châtaignier, on l'a vu pour la Xylella, ou la fièvre catarrhale, nous n'avons pas les moyens de nous protéger alors qu'on savait ce qu'il fallait faire. Il faut qu'on ait ces compétences-là. On a vu avec la crise de la Covid-19 que l'échelon pertinent, c'étaient les régions, c'étaient les territoires, parce que les responsables connaissent la situation. Ils sont mieux à même d'y répondre. Donc oui, il faut aller vers plus d'autonomie.

Sur le continent de nombreux candidats demandent également plus d'autonomie pour les régions.

C'est un mouvement. Nous, nous avons un peu plus de compétences que les autres régions, mais c'est un mouvement global. On a vu que le modèle jacobin ne marche pas bien, il marche quand même un peu puisqu'il y a eu des financements importants... mais qui viennent surtout de l'Europe. Mais le bon échelon, pour faire face aux crises climatiques etc, c'est l'échelon territorial ; ce qui n'empêche pas également de penser global, mais c'est là qu'on a les moyens et la capacité d'agir. Donc, c'est cet échelon-là qu'il faut renforcer, c'est le sens de l'autonomie comme elle existe dans les autres îles de la Méditerranée depuis bien longtemps.

Quel est votre objectif dans cette campagne ?

Notre objectif, c'est d'avoir des élus. Mais quoi qu'il arrive, de toute façon, notre démarche continuera. Parce qu'on sent un mouvement très fort en faveur de ce changement de modèle. Mais maintenant, il faut que l'on passe vraiment à l'écologie politique. ■

VINCENT CARLOTTI

A MAFFIA NÒ, A VITA IÈ INTERROGE LES CANDIDATS



Photo Claire Giudici

Même si, en ces temps de Covid, la campagne pour les élections territoriales est plus discrète qu'elle ne l'est en général en Corse, les dates du 20 et 27 juin approchent à grand pas.

Le 28 mai, le collectif A Maffia Nò, A vita Iè a posé 7 questions aux candidats concernant la dérive mafieuse de la société insulaire. Un premier compte rendu devait en être fait le 7 juin, il sera en ligne sur le site du collectif, maffiano.com. Entretien Vincent Carloti, co-fondateur du collectif, qui fut longtemps responsable de la section Corse du mouvement Anticor et publie régulièrement ses analyses sur son blog, *Ma part de vérité*.

Propos recueillis par Claire GIUDICI

Avez-vous obtenu des réponses ?

Sur les dix listes en lice, sept nous ont répondu*, et souvent, il s'agit de réponses longues, ce qui montre le soin qu'on a mis à les écrire. Pour notre collectif, c'est un vrai sujet de satisfaction et une grande victoire sur le déni qui dominait jusque-là dans la classe politique corse dès lors qu'on évoquait l'emprise mafieuse qui menace notre société.

Avez-vous trouvé, dans ces réponses, des solutions ou des résolutions pertinentes ?

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur le contenu de la réponse apportée aux questions que nous avons posées. Elles seront en ligne sur notre site, maffiano.com, et nous les livrons à l'appréciation des électrices et des électeurs pour lesquels la lutte contre la mafia est importante. C'est à eux de juger de la pertinence des réponses. La situation sanitaire ne

permettant pas encore de se retrouver, nous leur proposerons d'en débattre avec nous publiquement le 14 juin dans une session virtuelle Zoom et sur Facebook.

Les développements de ces mafias ne supposent-elles pas une forme de « complicité » des élus, et même des électeurs ?

Je parlerais plutôt de complaisance, ce qui peut être estimé par chacun d'entre nous à la lumière des événements liés au contexte mafieux. S'il s'agit de complicité, c'est à la justice de jouer son rôle et de l'établir, pas à la rumeur publique.

En plus des activités « habituelles » du banditisme (trafic de drogue, racket...), jusqu'où vont se nicher les tentacules de notre mafia ?

Quand on constate que le marché du transport et du traitement des déchets est captif et constitue une véritable rente de situation pour une petite poignée d'entreprises,

*La liste de M. Giacomi a répondu après l'interview. À l'heure où nous mettons sous presse, les deux candidats à n'avoir pas répondu au questionnaire étaient MM. Filoni et Marcangeli.

LES 7 QUESTIONS POSÉES PAR COLLECTIF A MAFFIA NÒ, A VITA IÈ

- Êtes-vous prêts à reconnaître la situation mafieuse qui sévit dans l'île et à lutter sans faiblesse pour en réduire l'influence ?
- Êtes-vous prêts à veiller à l'application de la loi nouvellement votée concernant la réutilisation sociale des biens confisqués ?
- Êtes-vous prêts à encourager l'amélioration de la loi Perben qui vise la protection des repentis en France ? Elle présente, de l'avis même du président de la commission nationale de protection et de réinsertion, des lacunes incompréhensibles et doit progresser afin d'être efficace et opérationnelle.
- Êtes-vous prêts à veiller à ce que le périmètre du conglomerat qui contrôle aujourd'hui l'essentiel des leviers économiques de la Corse reste contraint, et que son activité, dès lors qu'il s'agit d'argent public, soit régulièrement auditée ?
- Êtes-vous prêts à vous engager pour que les pouvoirs publics bloquent sans délai le projet de centre de stockage de déchets de Giuncaghju ? Son activité consacrée aux déchets amiantifères en bord du Tavignanu constitue à la fois un danger pour la santé publique et un exutoire pour les appétits mafieux qui gravitent dans le secteur du BTP.
- Êtes-vous prêts, lorsque vous serez amenés à constater de graves irrégularités dans la gestion des offices et agences dont la CDC est directement responsable, ou des établissements publics auxquels elle accorde un large soutien financier, comme le PNRC ou les SDISS, à saisir la justice pénale.
- Êtes-vous prêts à doter la CDC des outils numériques facilitant la contribution et le contrôle citoyens, gages d'une démocratie moderne qui pourrait être ainsi renforcée par l'implication de la jeunesse ?

« Ce qui est plus préoccupant, c'est l'attitude globale de l'État en Corse qui, jusque récemment encore, donnait l'impression d'être indifférent à la progression des groupes mafieux. »

toujours les mêmes, et que dès qu'un nouvel entrant se présente sur ce marché, ses camions brûlent, comment ne pas évoquer un contexte mafieux ? On pourrait étendre le raisonnement à la plupart des secteurs que l'on cite généralement dans la presse : outre la gestion et le traitement des déchets puis le transport, le problème se pose dans l'agriculture notamment avec une forme d'élevage soutenue par des primes, le BTP, le développement d'une économie reposant sur du para-tourisme, etc.

S'agit-il selon vous d'une mafia locale ou est-elle liée à d'autres ?

C'est un système ancré essentiellement dans l'île. Nous sommes loin de la piovra sicilienne ou la mafia américaine. Cela ne veut pas dire qu'il n'existe aucune lien avec le grand banditisme national, voire international, surtout quand cela concerne le recyclage de l'argent sale où les réseaux sont les mêmes.

Et le rôle de l'Etat dans tout ça : n'a-t-il pas pour mission de garantir la sécurité de chacun ? Ne se désengage-t-il pas de ses missions fondamentales ? La presse s'est fait l'écho de collusions entre mafias et employés de services publics.

Qu'il se soit trouvé des fonctionnaires régaliens qui ont, à un moment donné, livré aux clans mafieux des informations précieuses, la presse s'en est fait l'écho à plusieurs reprises, et des mises en examen ont eu lieu. Ce qui est plus préoccupant, c'est l'attitude globale de l'État en Corse qui, jusque récemment encore, donnait l'impression d'être indifférent à la progression des groupes mafieux. Il semble que depuis quelque temps il se serait décidé à réagir, comme le démontrent les opérations conduites avec fermeté et détermination contre le gang mafieux du Petit Bar à Ajaccio. Il n'est pas impossible que la réunion qui a eu lieu, à la demande de l'Élysée, entre une délégation de notre collectif Maffia Nò et le chef de cabinet du Président de la République lors de son dernier passage



Photo Claire Giudici

«Imaginez-vous une seule ville continentale de l'importance d'Ajaccio, capitale régionale, dans laquelle, après les révélations et les mises en examens de l'ampleur de celles qu'on a eues concernant le complexe mafieux du Petit Bar, il n'y aurait pas eu la moindre réaction du conseil municipal?»

à Ajaccio y ait été pour quelque chose. Ce qui est préoccupant aussi, c'est le silence assourdissant de certains de nos élus. Imaginez-vous une seule ville continentale de l'importance d'Ajaccio, capitale régionale, dans laquelle, après les révélations et les mises en examens de l'ampleur de celles qu'on a eues concernant le complexe mafieux du Petit Bar, il n'y aurait pas eu la moindre réaction du conseil municipal ?

Dans son livre, *Le crépuscule des Corses*, paru en 1997, Nicolas Giudici les dénonçait déjà. À l'époque, son analyse avait été critiquée.

Le fait qu'aujourd'hui on accepte de parler de mafia est-il un progrès ?

Nicolas Giudici, lâchement assassiné, avait vu juste très tôt. À l'époque, parler de mafia passait pour une hérésie, et on peut se féliciter que l'on commence, comme je le disais plus haut, à sortir du déni. Le chef présumé du gang du Petit Bar aurait déclaré, selon l'une des écoutes téléphoniques publiées par le quotidien *Le Monde*, que c'est l'apparition en Corse des collectifs anti-mafia qui lui valait d'être pour la première fois sérieusement inquiété par la justice : c'est un peu comme l'hommage du vice à la vertu, qui constitue, à son corps défendant, la reconnaissance d'un vrai progrès. Ce que Nicolas Giudici aurait sûrement apprécié.

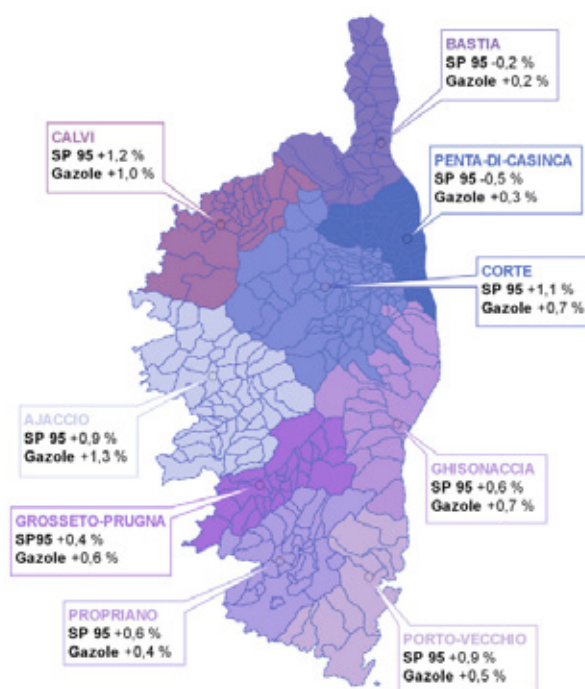
Selon lui, c'était au pluriel qu'il fallait employer le terme. Les mafias se multiplieraient ou s'associeraient au gré des ententes entre ligues, gangs, réseaux, bandes, milices, clans, familles ou partis. Le tout reposant sur une absence de développement économique. Sur ce plan, la Corse n'a encore fait aucun progrès. Quelle incidence a aujourd'hui l'absence de développement économique dans la «mafiosisation» de la société insulaire ?

Il avait encore une fois vu juste. Il n'y a pas, en Corse, de «capo mafioso» de roman, mais il n'y a pas, en contrepartie, une seule de nos micro-régions où n'opère une bande mafieuse, veillant attentivement aux profits que son territoire peut lui rapporter, par la contrainte, la menace et la coercition. Et veillant surtout à ce que personne ne vienne perturber son business. C'est un phénomène inquiétant, parce qu'il est sournois et réparti sur l'ensemble du territoire. Il opère partout comme un poisson dans l'eau, compte tenu des liens de proximité que nous entretenons en Corse. Il reste donc difficile à identifier et à réduire. Mais une chose est sûre : il n'y aura aucun développement possible, juste et harmonieux, dans un contexte pareil. C'est pourquoi nous ne comprenons pas que nos élus, qui ont ce développement en charge, n'aient pas pris en compte le fait mafieux, et entrepris de le combattre et le réduire. ■

PRIX DES CARBURANTS

Toujours (un peu) plus haut...

En mai 2021, comme lors du mois précédent, les prix des carburants en Corse ont [encore!] augmenté. Ainsi, entre avril et mai 2021, le prix moyen du SP 95 augmentait toujours mais continuait de ralentir [0,5 % après +1,1 % en avril et +3,2 % en mars 2021]. Il accusait une augmentation de 0,8 centime d'euro et s'élevait à 1,634 €/l. Dans le même temps, le prix moyen du gazole qui tendait à se stabiliser est reparti à la hausse [0,7 % contre +0,1 % en avril]. Il s'élevait à 1,516 €/l. À l'échelle des départements, la Corse-du-Sud affichait sur le SP 95 une progression plus marquée [0,7 % contre +0,2 % en Haute-Corse] avec un prix moyen supérieur qui de 1,647 €/l [1,623 €/l en Haute-Corse], mais aussi sur le gazole [0,8 % contre +0,5 % en Haute-Corse], avec, respectivement, des prix moyens à 1,522 €/l et à 1,510 €/l. Sur un an, le niveau des prix accusait une hausse significative [18,6 % pour le SP 95 et +14,8 % pour le gazole par rapport à mai 2020]. Il est vrai qu'au printemps 2020, en période de confinement strict, les prix avaient sensiblement chuté. Avec la reprise et la réouverture de toutes les économies, ils n'ont cessé d'augmenter depuis les mois d'octobre et novembre 2020. Les nouvelles restrictions, moins drastiques, des deuxième et troisième confinements n'ayant pas eu les mêmes conséquences sur la demande, les prix ont retrouvé un niveau élevé, comparable à celui de fin 2019. Aussi, sur un plein de 50 litres, un automobiliste en Corse a payé en moyenne 12,83 euros de plus qu'en mai 2020 pour du SP 95 et 9,75 euros pour du gazole. L'écart entre les prix moyens continental et insulaire était relativement stable [0,3 %] pour le SP 95 et affichait une baisse de 4,4 % pour le gazole. ■ AN



Source : <http://www.prix-carburants.gouv.fr/> Traitement CorsiStat

ÉPARGNE

2020 a modifié les comportements en Corse et en Paca

Début juin, Altaprofits, société de conseil en gestion de patrimoine en ligne, et l'Ifoop ont dévoilé les résultats de la 3^e édition du baromètre de l'épargne réalisé en avril 2021. Après une année 2020 « hors norme », l'étude décrypte le comportement d'épargne des Français et leurs intentions en termes de dépenses ou d'épargne. En ce qui concerne les régions Paca et Corse, ce baromètre Ifoop pour Altaprofits 2021 indique que 26 % des sondés ont davantage épargné que l'année précédente, 46 % autant, 28 % moins [contre, respectivement, 25 %, 44 % et 31 % au plan national]. Interrogés sur l'utilisation qu'ils pourraient faire de l'épargne accumulée pendant l'année de crise sanitaire, 25 % déclarent vouloir dépenser pour se faire plaisir [cadeau, voyage, voiture...]; un résultat identique à celui obtenu au niveau national. Cela dit, 43 % indiquent préférer investir. Ils sont presque autant à souhaiter développer leur épargne financière plutôt que d'investir dans l'immobilier [le différentiel positif en faveur de l'épargne financière est de +1 point]: 22 % ont le projet de placer les sommes récemment mises de côté, en investissant dans des produits d'épargne réglementés [10 %], en assurance vie [6 %], en bourse [4 %] ou encore en souscrivant un Plan épargne retraite [2 %]. À noter que plus de 7 épargnants sur 10 de ces deux régions privilégient un placement sans risque même si son rendement est faible. Toutefois, ils prennent légèrement plus de risques que les épargnants au plan national puisque 3 % d'entre eux vont vers des produits risqués avec une espérance de rendement important. Ils sont 21 % à choisir d'investir dans l'immobilier, locatif [8 %] ou via l'achat d'une résidence principale ou secondaire [13 %]. Au plan national, 26 % des sondés veulent développer leur épargne financière et 13 % veulent investir dans l'immobilier. 85 % des sondés en Paca et Corse possèdent au moins un produit d'épargne [livret, Plan épargne logement, assurance-vie] dans un établissement bancaire ou financier; ce qui est quasiment identique au plan national [84 %]. En revanche, la proportion de ceux déclarant en posséder plusieurs est de 64 % [+8 points par rapport au national]. Avec la crise sanitaire, les préoccupations à court terme en Paca et Corse ont pris le pas sur les projections à long terme et cela a influé sur leurs comportements d'épargne: 47 % privilégient l'épargne de précaution [49 % au plan national] et 22 % celle de leurs projets à long terme [contre 19 % au plan national]. ■ AN

51 %

Les chiffres de la semaine

des Français seraient favorables à la dépénalisation du cannabis, selon les résultats d'une enquête menée par l'Ifoop pour le site CBD-Grams.com, soit un taux d'adhésion en hausse de 8 points par rapport à la dernière mesure de l'Ifoop [43 % en 2017]. Pour 47 % des sondés, le contrôle par l'État de la production et de la consommation de cannabis serait plus efficace pour lutter contre les trafics que les politiques répressives à l'œuvre depuis 50 ans.

17 %

Les chiffres de la semaine

des Français se disent engagés dans un projet immobilier, selon les résultats du 7^e sondage réalisé par BVA, en mai dernier, pour Drimki, spécialiste de l'estimation immobilière. Si acquérir son premier logement reste la principale motivation des sondés [35 %], ce pourcentage accuse une baisse de 5 points depuis février 2021. A contrario, le désir de résidences secondaires passe de 13 % en février à 14 % en mai.

57 %

Les chiffres de la semaine

des dirigeants de TPE-PME de Paca et de Corse jugent que la digitalisation est un symbole fort de dynamisme, selon un sondage OpinionWay pour Qonto, banque à destination des PME et des indépendants. Leurs préoccupations convergent à 72 % vers l'augmentation de leur chiffre d'affaires et 44 %, contre 43 % au plan national, estiment que l'accélération de leur transformation digitale est un enjeu important.

Bulletin d'abonnement

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à :
ICN CorsicaPress éditions • Immeuble Marevista • 12, Quai des Martyrs • 20200 Bastia

JE M'ABONNE

- ☐ Pour un an à la version papier pour **60€** ☐ Pour un an à la version web pour **30€**
☐ Pour un an à la version papier plus version web pour **65€**

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client, j'indique mon adresse e-mail (en capitales) :

EMAIL : _____ @ _____

☐ Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN

J'accepte de recevoir les informations d'ICN ☐ Oui ☐ Non
et de ses partenaires ☐ Oui ☐ Non

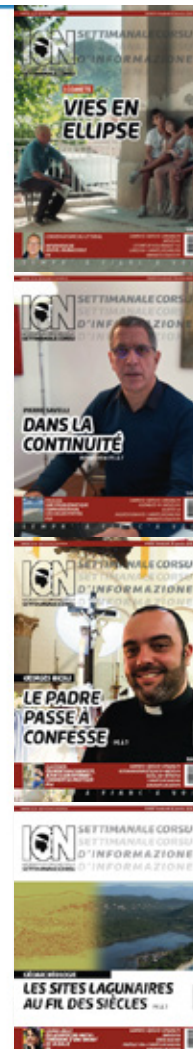
Ci-joint mon règlement par :

☐ Chèque à l'ordre d'ICN ☐ Carte bancaire

N° :

Expire fin : _____ Clé : _____ Les 3 derniers chiffres au dos de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires





SHOWROOM SPA

SHOWROOM DE TRAVO

12 Z.I. de Travo
Face à la B.A. 126
20240 Ventiseri
06 73 54 19 19



WWW.CORSESPA.COM






CREATION SOCIETE

N° 01

FIORI DI MAGHJA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000 euros

Siège social :

Centre Commercial Grand Sud

Les Quatre Chemins

20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à Porto-Vecchio du 19 mai 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : FIORI DI MAGHJA

Siège : Centre Commercial Grand Sud, les Quatre Chemins, 20137 Porto-Vecchio

Durée : 99 ans

Capital : 10.000 euros

Objet : La division de tout terrain ou unité foncière en plusieurs lots destinés à être bâtis et, le cas échéant, leur aménagement et leur équipement en vue de leur cession.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Dominique ROSSI, demeurant 1 Route de Bastia, 20137 Porto-Vecchio.

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis, le Président.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 31/05/2021, il a été constitué une Société Civile dénommée : HOLDING DEGUY

Siège social : 09 route de Bastia - 20137 Porto-Vecchio

Capital : 852.000 €

Objet : La prise de participation dans toutes sociétés de quelque nature que ce soit.

Et plus généralement, l'administration, la gestion de ces participations ;

L'activité d'animation de groupe de sociétés : la détermination de la politique du groupe, sa mise en œuvre et le contrôle de sa bonne application par les filiales ; La prestation de services et concours de toute nature en faveur des sociétés dans lesquelles elle détiendra une participation.

Gérant : Mme DEGUY NÉE MARCOVICI Chantal Lieu-dit Mezzana, Pianelli, 20137 Porto-Vecchio

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 03



OFFICE NOTARIAL ROGLIANO

20248 Macinaggio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Julie-Anne PAOLETTI, soussigné, notaire à ROGLIANO (Haute-Corse), le 18 mai 2021, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est :

SCI CASAVICINA.

Le siège social est fixé à : Carcheto-Brustico (20229).

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLÉ SIX CENTS EUROS (1600,00 EUR). Il est divisé en 160 parts de DIX EUROS (10,00EUR) chacune, numérotées de 1 à 16 attribuées aux associés à proportion de leurs apports, savoir : Monsieur André GOUR à concurrence de 15 parts, portant les numéros 1 à 15. Mademoiselle Eva GOUR à concurrence de 1 part, portant le numéro 16.

Les apports sont : Apport en nature et apport en numéraire.

Monsieur André GOUR apporte deux biens immobiliers sis sur la commune de CARCHETO-BRUSTICO (20229), cadastrés A 195 et A 209 d'une valeur de MILLE CINQ CENT EUROS (1500,00 EUR).

Madame Eva GOUR apporte la somme de CENT EUROS (100,00 EUR).

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Madame Marie Noelle PADUANI demeurant à Carcheto-Brustico. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 25/05/2021, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : MARYLINE GIANLILY Objet social : Soins de beauté et notamment soins visage, traitement spécifique, peelings, microneedling, haute fréquence, massage, épilations, soins corps, haute fréquence, microneedling, massage, épilations, produits en vente, crème, huiles essentielles visage et corps, compléments alimentaires, manucure, vernis semi permanent.

Siège social : Espace Poggiarelli, RT 10, Zonza, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio.

Capital : 1000 €. Durée : 99 ans.

Présidente : Madame Maryline GIANLILY demeurant Quartier Murmuntaggiu, 20135 Conca.

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Clause d'agrément : Toutes les cessions, y compris entre associés, sont soumises à agrément.

Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 05



Pierre-Jean COMITI Pierre GABRIELLI

Notaires Associés

OFFICE NOTARIAL BORGIO

Borgio (20290), Avenue de Borgio

Domaine du Levant III, Bâtiment C

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Pierre GABRIELLI, Notaire - Officier Public Ministériel, associé au sein de la Société par actions simplifiée dénommée « JURIS NOTAIRE CONSULTING - OFFICE NOTARIAL DE BORGIO » titulaire d'un Office Notarial à BORGIO (20290), Avenue de Borgio, Domaine du Levant III, Bâtiment C, le 28 mai 2021, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est :

SCI LESIA-SAVERIU.

Le siège social est fixé à : GHISONACCIA (20240), Chemin de Filicaja, Route de la Gare.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : Cinq Cents Euros (500,00 EUR).

Les apports sont en numéraires.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Monsieur William DENIS susnommé demeurant à GHISONACCIA (20240) Chemin de Filicaja, Route de la Gare.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le notaire.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à UCCIANI du 12 mai 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par Actions Simplifiée Dénomination :

LA MAISON DES PAPIERS

Siège : Quartier du Clocher - 20133 Ucciani

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 500 €

Objet : Assistance administrative Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : Madame Naïma HEMMECH demeurant Place du Clocher - Fontana - 20133 Ucciani

Directrice générale : Madame Alicia BALDI, demeurant Place du Clocher - 20133 Ucciani

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

La Présidente.

N° 07

MAISON ET PATRIMOINE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 15.000 euros

Siège social : Résidence Trinit'Alba

La Trinité, 20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Porto-Vecchio du 30 mai 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Dénomination :

MAISON ET PATRIMOINE

Siège : Résidence Trinit'Alba, la Trinité, 20137 Porto-Vecchio

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 15.000 euros

Objet : L'exercice de l'activité de constructeur de maisons individuelles.

Toutes opérations artisanales, industrielles et commerciales se rapportant à :

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds, usines, ateliers, se rapportant à l'activité spécifiée ci-dessus ;

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant cette activité ;

- La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises artisanales, commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;

- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Ludovic GRAZIANI, domicilié 21 Lotissement communal de Saint Cyprien, 20137 Lecci.

Directeur général : Monsieur Pablo GRISWARD-PAOLI, domicilié Hameau de Serragia, 20100 Sartène

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à BONIFACIO, en date du 3 juin 2021, il a été crée une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile de Construction-Vente

Dénomination sociale :

LES PIEDS DANS L'EAU

Durée : 10 ans

Siège social : c/o Monsieur Gianluca BELLINI - Village des Pêcheurs - Bât F - 20169 Bonifacio

Capital social : 1000 €

Objet : L'acquisition d'un terrain à bâtir afin de procéder à l'édification d'un immeuble à usage d'habitation, la vente en totalité ou par fraction dudit immeuble, jusqu'à la vente du dernier lot.

Plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil se rattachant à l'objet social.

Gérant : Monsieur Gianluca BELLINI, né le 15 juillet 1965 à ROMA (Italie), de nationalité Italienne, demeurant et domicilié Ile de Cavallo - Village des Pêcheurs - Bât F - 20169 Bonifacio

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis,

FGP**Société par Actions Simplifiée**

Au capital de 1.500 €

Zone Industrielle de Tavarìa

20110 Propriano

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date à Propriano du 27 mai 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée
DENOMINATION : FGP

SIEGE : Zone Industrielle de Tavarìa - 20110 Propriano

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

CAPITAL : 1.500 €

OBJET : L'acquisition et la détention de tout type de droits sociaux, la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises françaises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts, la fourniture d'un support administratif à ses filiales, toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par un mandataire. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

AGREMENT : Toutes les cessions d'actions, y compris entre associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés adoptées à la majorité des deux-tiers des associés présents ou représentés.

PRESIDENT : Monsieur François, Fernand GIRASCHI né le 30 juin 1982 à TOULOUSE, de nationalité française, dirigeant de sociétés, demeurant Occinello, RN 196, Lieu-dit Rena Bianca, 20110 Propriano.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour Avis.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 14/05/2021, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

U FURNILI DI U PALAZZU

Objet social : Boulangerie et boulangerie pâtisserie. **Siège social** : Espace Poggiarelli, RT 10, Zonza, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio.

Capital : 1000 €.

Durée : 99 ans.

Président : M. MOSCONI Olivier, demeurant Quartier Murmuntaggiu, 20135 Conca.

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Clause d'agrément : Toutes les cessions, y compris entre associés, sont soumises à agrément.

Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à OLMETA-DI-TUDA [20232] du 31.05.2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile

Dénomination sociale : EX FIDE FIDUCIA
Siège social : Olmeta-Di-Tuda [20232], Villa Melilla, Lieu-dit Castagnello.

Objet social :

- La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité,

- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers,

- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoine quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale,

- Administration de société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 195.000,00 constitué comme suit :

Apport en nature :

195.000 euros, constitué au moyen de l'apport de l'intégralité des parts sociales de M. Henri Daniel BUTRON et de Mme Florence ANGELI-BUTRON, de la société dénommée NATURA.

Gérance : M. Daniel BUTRON, demeurant Olmeta-Di-Tuda [20232], Villa Melilla, Lieu-dit Castagnello,

Clauses relatives aux cessions de parts :

- Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ;

- Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO [20137] du 12.05.2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société d'Exercice Libérale à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

STEPHANE PALMIER

Siège social : [20137] Porto-Vecchio, Centre Médical Albizzias, Bât C, Rue Général de Boissoudy

Objet social : L'exercice de la profession de chirurgien-dentiste

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 360.000 euros constitué par l'apport d'un fonds libéral d'exercice de la profession de chirurgien-dentiste effectué par Monsieur Stéphane PALMIER.

Valeur de l'apport : Trois cent soixante mille euros [360.000,00 euros]

- dont éléments incorporels : 350.000 Euros

- et éléments corporels : 10.000 Euros

Cet apport a été fait moyennant l'attribution à l'apporteur de trente six mille [36.000] parts sociales de dix euros [10,00 euros] chacune.

Gérance : Monsieur Stéphane, Victorin PALMIER, demeurant Route de Petragione, Lieu-dit "Scheda", Cirenadinu, 20144 Zonza,

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing-privé du 03/06/2021, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : PETINELLA

Forme : SAS

Siège : Route Impériale, Lieu-dit Campo Quadrato à Biguglia [20620]

Objet : Toutes opérations mobilières et immobilières, notamment des activités de promotion immobilière, opérations d'achat et de vente de terrains ou d'immeubles, de construction en vue de la vente ou de la location, opérations de location de biens immobiliers, opérations d'aménagement et de création de lotissement, et plus généralement toutes activités liées à l'immobilier ;

Durée : 99 ans

Capital : 1.000 €

Président : Madame Vanina VALLICIONI, demeurant route Impériale, Lieu-dit Campo Quadrato à Biguglia [20620],
Directeur général : Monsieur Roberto Piazzi, demeurant route du Fort de Toga, Résidence Vanina à Ville-Di-Petrabugno [20200],

Admission aux AG et droit de vote : Tout associé peut participer aux AG sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission - Cession : Agrément de l'assemblée générale statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Immatriculation : RCS Bastia.

Pour avis,

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à OTA [20150] du 01/06/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : DEAL MARINE CORSE

Siège : Lieu-dit La Carrière - 20150 Ota

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 10.000 euros

Objet : Réparation navale,

- Stockage et gardiennage de bateaux,

- Vente de bateaux neufs et d'occasions,

- Vente d'accastillage, matériel de pêche et d'articles de plage,

- Location de bateaux,

- Location de matériel de plage non motorisé,

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions :

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Dominique POMPEI, demeurant Capo Sottano - 20150 Ota

La Société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 25/05/2021, il a été constitué une SARL dénommée :

ALTERNANCE CORSICA

Siège social : Pole de Suartello 2, route de Mezzavia, 20090 AJACCIO
Capital : 1.000 €
Objet : Toutes activités de formation
Gérant : Mme HAMON Mélissa, 50 avenue Saint James, 03800 GANNAT.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

SARL ARGENTI ET FILS**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé fait, à Furiani (Haute-Corse), le 1er juin 2021, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Capital : 2000,00 € (Deux Mille Euros)
Dénomination :

SARL ARGENTI ET FILS

Siège social : Résidence l'Absolu - Route Impériale - 20600 Furiani

Objet : Boucherie, Charcuterie, traiteur.

La participation de la Société par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Gérance : Monsieur ARGENTI Patrice, Charles, demeurant Lotissement Les Jardins de Borgo, 20 rue des Figuiers, 20290 Borgo.

Pour avis, Le Gérant.

N° 17

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à Lucciana du 2 juin 2021 a été constituée la Société VIA PAESE 2021, Société Civile de Construction Vente au capital de 10.000 euros, dont le siège social est à Lucciana [20290] Résidence Le Clos Saphir, Route de l'Aéroport, ayant pour objet : la construction d'un ou plusieurs immeubles sur la commune de Furiani (Haute-Corse) en vue de leur vente à tous tiers, en totalité ou par fractions. La société Brandizi Immobilier dont le siège est à Lucciana [20290] Résidence Le Clos Saphir, Route de l'Aéroport [439 415 688 RCS Bastia] a été désignée en qualité de gérante. La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Bastia. Toutes les cessions sont soumises à agrément donné par décision collective extraordinaire des associés.

N° 18

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 14/05/2021, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** : A CANTINA DI U PALAZZU
Objet social : Restauration traditionnelle. **Siège social** : Espace Poggiarelli, RT 10, Zonza, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio. **Capital** : 1000 . **Durée** : 99 ans. **Président** : M. MOSCONI Olivier demeurant Quartier Murmuntaggiu, 20135 Conca.

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Clause d'agrément : Toutes les cessions, y compris entre associés, sont soumises à agrément.

Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

OGLIASTRE**Société par Actions Simplifiée**

Au capital de 1000 euros

Siège social : Le Village

20140 Serra Di Ferro

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à SERRA DI FERRO du 7 juin 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée**Dénomination :** OGLIASTRE**Siège :** Le Village, 20140 Serra Di Ferro**Durée :** 99 ans**Capital :** 1000 euros

Objet : Réalisation de toutes opérations liées à la promotion immobilière réalisées soit directement pour son propre compte soit en tant que prestataire de services assurant la gestion de programmes immobiliers au profit de tiers notamment, et sans que cette énumération soit limitative. Recherche d'opérations et de terrains, négociation de leurs acquisitions, prise de participation, montage des opérations immobilières sur tous les plans : administratif, technique, architectural, juridique, financier, fiscal, comptable, commercial, etc...Acquisition, construction, installation, prise à bail de tous immeubles en vue de leur exploitation, notamment par voie de sous location ainsi que de tous biens mobiliers nécessaires à l'objet de la société. Participation de la société dans toutes opérations ou sociétés pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet par voie d'apports en nature ou en espèces, création de nouvelles sociétés françaises ou étrangères, souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou de toute autre manière.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Mme Claire, Marie, Jeanne ABBATUCCI, veuve SAVARY DE BEAUREGARD, demeurant Le Village, 20140 Serra Di Ferro.

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 20

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CORTE [20250] du 14 mai 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée**Dénomination sociale :****LECA CONSULTING****Siège social :** 8, Avenue Général de Gaulle - 20250 Corte**Objet social :** Conseils en relations publiques, apporteur d'affaires

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2000 euros

Gérance : Monsieur Jean-Jacques LECA demeurant 19, Avenue de Gaulle - 20250 Corte, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 31/05/2021, il a été constitué une Société Civile dénommée : **HOLDING DEGUY**

Siège social : 09 route de Bastia, 20137 Porto-Vecchio**Capital :** 852.000 €

Objet : La prise de participation dans toutes sociétés de quelque nature que ce soit. Et plus généralement, l'administration, la gestion de ces participations ; L'activité d'animation de groupe de sociétés : la détermination de la politique du groupe, sa mise en œuvre et le contrôle de sa bonne application par les filiales ; La prestation de services et concours de toute nature en faveur des sociétés dans lesquelles elle détiendra une participation.

Gérant : Mme DEGUY Chantal Lieu-dit Mezzana, Pianelli, 20137 Porto-Vecchio**Cession des parts sociales :**

Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément, et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 22

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP établi à LECCI en date du 03/06/2021, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : Aria é Mare,**SIEGE SOCIAL :** Lieu-dit Rencaccio - Route de Capu - Lecci [Corse]

OBJET : L'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

DUREE : 99 ans**CAPITAL :** 1.000 euros en numéraire**GERANCE :** Frédéric LAROCHE, demeurant Torracchia - Lecci [Corse],

AGREMENT DES CESSIIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé.

Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au RCS d'Ajaccio.

N° 23

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte d'avocat électronique en date du 27 mai 2021 a été constituée la Société **PHIMATH**, société par actions simplifiée au capital de 2000 euros, dont le siège est à SISCO [20233] Lieu-dit Borghjo di Code Volpi ayant pour objet la location meublée ou non meublée de tous biens immobiliers, la réalisation de prestations d'entretien général desdits biens. Monsieur Mathieu MICAELLI demeurant SISCO [20233] Lieu-dit Borghjo di Code Volpi a été désigné en qualité de président. Monsieur Philippe PAPINI demeurant Résidence d'Acqualonga, Chemin d'Acqualonga, 20167 MEZZAVIA a été désigné en qualité de directeur général. La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Bastia. Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision. Chaque action donne droit à une voix. Les cessions d'actions à un tiers non associé sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 04 juin 2021, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : BALARDI ET FRERES**Forme :** SAS**Siège :** Lotissement Alba Marana, 15 Allée des Ibiscus à BORGIO [20290]

Objet : Restaurant, tout type de restauration rapide, la préparation de plats cuisinés notamment à base de poisson, la vente sur place, à emporter, livraison à domicile, la vente de boissons conformément à la législation en vigueur, transformation de produits alimentaires

Durée : 99 ans**Capital :** 2000 €**Président :** Monsieur Séraphin, Noël BALARDI, demeurant Lotissement Alba Marana, 15 Allée des Ibiscus à BORGIO [20290],

Directeur général : Monsieur Frédéric BALARDI, demeurant Lotissement Alba Marana, 15 Allée des Ibiscus à BORGIO [20290],

Admission aux AG et droit de vote : Tout associé peut participer aux AG sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission - Cession : Agrément de l'assemblée générale statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote

Immatriculation : RCS Bastia

Pour avis,

N° 25

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé, en date du 03 juin 2021.

Il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Par Actions Simplifiée**Dénomination Sociale :** OSAKALM

Capital : ille cinq cent euros (1.500 €) divisés en cent (100) actions de quinze (15) euros chacune, entièrement souscrites et libérées.

Siège social : Village - 20143 Fozzano

Objet social : Achat et vente de produits d'épicerie, dépôt de pains et point Française des Jeux,

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Durée : Quatre-vingts dix neuf (99) années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports en numéraire : 1.500 €

Président : Madame MAZOYON Aurélie épouse DIOURON née le 12 février 1979 à ROANNE [42], de nationalité française, mariée sous le régime de la communauté légale réduite aux acquêts, demeurant : « 8, rue Casanova d'Aracciani - 20110 Propriano »

La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

N° 26

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 12/05/2021, il a été constitué une S.A.S. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : CIUCCIARELLI**Objet social :** Commerce de produit de puériculture.**Siège social :** 8, Quartier Pirelli - 20260 Lumio.**Capital :** 1.000 €.**Durée :** 70 ans.**R.C.S :** Bastia.

Président : Madame Maria Francesca MARIANI - 8, Quartier Pirelli à Lumio.

PHARMACIE DU PALAIS**Société d'Exercice Libéral par Actions****Simplifiée de Pharmaciens d'Officine**

Au capital de 10.000 euros

Siège social : 10, Boulevard Paoli

20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 20 mai 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée de Pharmaciens d'Officine**Dénomination :****PHARMACIE DU PALAIS****Siège :** 10, Boulevard Paoli, 20200 Bastia**Durée :** Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés**Capital :** 10.000 euros

Objet : La profession de pharmacien d'officine

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions avant la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés, conformément à l'article 10 de la loi 90-1258 du 31 décembre 1990 et selon la procédure prévue par l'article L. 228-24 du Code de commerce.

Président : Monsieur Jean-Yves Orsini, demeurant 4, Lotissement Nielucciu, Lieu-dit Lamajone, 20290 Lucciana

La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 28

L'HOSPITON**DI STEFANO MERAGLIA****Société par Actions Simplifiée**

Au capital de 1000 euros

Siège social :

8, Lotissement le Belvédère

20145 Sari-Solenzara

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SARI-SOLENZARA du 26/5/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée**Dénomination :****L'HOSPITON DI STEFANO MERAGLIA****Siège :** 8, Lotissement le Belvédère, 20145 Sari-Solenzara

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : L'exploitation d'un fonds de commerce de salon de thé, café, et glacier.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Stefano MERAGLIA, demeurant 8, Lotissement le Belvédère, 20145 Sari-Solenzara.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

PFFF**Société par Actions Simplifiée**

Au capital de 500 euros

Siège social : Vallecalle Vig Nuccia
20232 Vallecalle**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VALLECALLE du 02/06/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : PFFF
Siège : Vallecalle Vig Nuccia, 20232 Vallecalle

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 500 euros

Objet : L'organisation d'événements, la restauration rapide et à emporter.

Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social et à tous objets similaires ou connexes. La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, groupements d'intérêt économique ou sociétés en participation.

Président : Monsieur François Vincenzini, né le 26/02/1989 à BASTIA, de nationalité française, demeurant Vallecalle Vig Nuccia, 20232 Vallecalle
Directeur général : Monsieur Pierre-François Costa, né le 11/08/1987 à BASTIA, de nationalité française, demeurant Hammeau Castagnettu, Ancienne Poste, 20200 San Martino Di Lota.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à Porto-Vecchio du 10 mai 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : CHROONOS CENTER
Siège : Villa Sainte Catherine, Rue du 9 septembre 1943, 20137 Porto-Vecchio
Durée : 99 ans
Capital : 2000 euros

Objet : Achat, vente, entretien, dépannage et réparation de tous appareils électrodomestiques (électroménagers, ordinateurs, climatiseurs, électricité, plomberie) ainsi que toutes activités annexes ou connexes s'y rattachant
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Philippe, Dominique, Antoine LESY, demeurant Villa Sainte Catherine, Rue du 9 septembre 1943, 20137 Porto-Vecchio.

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

MAFEE**Société par Actions Simplifiée**

Au capital de 1000 euros

Siège social :

Rue du Commandant Luce de Casabianca
20200 Bastia**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 02/06/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : MAFEE
Siège : Rue du Commandant Luce de Casabianca, 20200 Bastia

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1000 euros

Objet : L'acquisition, la vente et la location de bateaux à moteur ou à voile avec ou sans skipper, la location de tous accessoires, matériels ou objets se rapportant à l'activité nautique ainsi que l'organisation de sorties en mer.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Fabrice Bequin, demeurant Rue du Commandant Luce de Casabianca, 20200 Bastia
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

DLTB**Société Civile Immobilière**

Au capital de 30.000 euros

Siège social : Chez Daniel BENASSI

Lieu-Dit Feminiccia

20240 Ghisonaccia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GHISONACCIA du 7 juin 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : DLTB
Siège social : Chez Daniel BENASSI - Lieu-Dit Feminiccia - 20240 Ghisonaccia

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou apport, construction, vente, propriété, mise en valeur, transformation, aménagement, administration et exploitation par bail, location nue ou en meublé de tous biens et droits immobiliers

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 30.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Daniel BENASSI demeurant Lieu-Dit Feminiccia - 20240 Ghisonaccia

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément obtenu à l'unanimité des associés
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

**Etude de Maître François TAFANI**

Notaire à Ventiseri

(Haute-Corse), Travo

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître François TAFANI, Notaire titulaire d'un Office Notarial à VENTISERI (Haute-Corse), Travo, le 7 juin 2021, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Dénomination sociale : ASPHODELE.
Siège social : Zonza [20144], Villa L'Asphodèle Bacca, Ferrulaghjolu.
Durée : 99 années

Capital social : 800.000 euros
Apport en nature : A Lecci (Corse-du-Sud) 20137 Lieu-dit Morticcione, Une maison à usage d'habitation avec terrain attenant. Cadastree section C numéros 811 pour 90ca, 2412 pour 32a 31ca. Et par extension sur la commune de ZONZA (CORSE-DU-SUD) AD 560 pour 15a 52ca.

Les parts sont librement cessibles au profit d'un associé, de son conjoint ou d'un descendant dudit associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les gérants de la société sont : Monsieur Thierry Pierre Marie COURPO-TIN demeurant Aix-En-Provence (13090) 705 chemin de la Souque ; Madame Anne Cécile Marie-Bernadette COURPO-TIN, demeurant à Saint-Maur-Des-Fosses (94100) 71 boulevard Rabelais. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le notaire.

CPJPA**Société par Actions Simplifiées**

Au capital de 1000 euros

Siège social : Plage de Chiola

20240 Solaro

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 04/06/2021 à SOLARO, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiées
Dénomination : CPJPA
Siège : Plage de Chiola, 20240 Solaro
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Objet : Restauration traditionnelle, plats à emporter.

Chaque action donne droit à une voix. Les actions sont librement cessibles entre associés uniquement.

Président : Jean-Paul ANTONELLI, demeurant 230 Rue d'E Cardelline - 20240 Ghisonaccia
Directeur général : Pierre CHIARI, demeurant Route de Saint-Antoine - 20240 Ghisonaccia

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

A LA FOLIE 2B**Société à Responsabilité Limitée**

Au capital de 500 euros

Siège social : RN 193

Quartier Sansonetti - 20600 Furiani

Société en cours de constitution

Par acte sous seing privé en date du 03/06/2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : A LA FOLIE 2B
ENSEIGNE : A LA FOLIE

FORME : Entreprise à Responsabilité Limitée
CAPITAL : 500 euros

SIEGE : RN 193 - Quartier Sansonetti - 20600 Furiani
OBJET : Institut de beauté, prothésiste ongulair, épilation, soin du corps et du visage, achat vente de cosmétiques et accessoires liés à cette activité.

DUREE : 99 années
GERANT ASSOCIE UNIQUE : Madame SUROWICZ CASSANDRA, DEBORAH,

LAURA demeurant route de Pietra Rossa - Résidence Pierre - Bât 2 - 20600 Bastia

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.
Pour avis, La gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à GROSSETO-PRUGNA du 1er juin 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : PAILLOTE LA VOILE BLEUE

Siège : Lieu-dit Route de Porticcio - 20128 Grosseto-Prugna

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 5.000 €

Objet : Restauration, location de matériels parasols

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : Madame Marie-Juliette DELERIA (épouse LANFRANCHI), demeurant Villa 517 - Avenue Marie Jeanne BOZZI - 20166 Porticcio

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Présidente.

MODIFICATION GERANT**DREAM BOAT CLUB**

SARL à Associé Unique

Au capital de 150.000 €

Sise Jetée de La Citadelle

Boulevard Tino Rossi

Jetée de La Citadelle - 20000 Ajaccio

303628119 RCS Ajaccio

Par décision du 27/04/2021, Philippe LANG, 14 Rue de l'Assomption - 75016 Paris, est nommé gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Romuald CAILLAUD, démissionnaire et Michel MAIRE, 7 Ter Rue Chevalier, 69390 Vourles, en qualité de co-gérant pour une durée illimitée.

SARL ILB 2

SARL au capital de 8000 euros
Siège social : Résidence La Palmeraie
Boulevard Louis Campi - 20090 Ajaccio
RCS Ajaccio 894 240 639

DEMISSION D'UN CO-GERANT

Par acte SSP du 10/05/2021, les associés ont pris acte de la démission de Madame Audrey ANTONA épouse CA-SALONGA. Il est décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis, la gérance.

SARL ILB

SARL au capital de 8000 euros
Siège social : Résidence La Palmeraie
Boulevard Louis Campi - 20090 Ajaccio
RCS Ajaccio 883 901 423

DEMISSION D'UN CO-GERANT

Par acte SSP du 10/05/2021, les associés ont pris acte de la démission de Madame Audrey ANTONA épouse CA-SALONGA. Il est décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis, la gérance.

JAP 1

SCI au capital de 1000 euros
Siège social : Hameau de A Piazza
20228 Luri
803 901 958 RCS de Bastia

Le 17/05/2021, les associés ont désigné à l'unanimité Mme Marjorie PAVERANI, demeurant Piazza, LURI [20228], en qualité de gérante à durée illimitée de la société, à compter du 17/05/2021, en remplacement de Mme Magali LORIMY. Modification au RCS de Bastia.

PIANU ROSSU

SCI au capital de 4.000 €
Siège : Chez Madame Pietri Cesari
Pasquine, Piano Rosso - 20143 Fozzano
513487728 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGE du 01/06/2021, il a été décidé de :

- Nommer Gérant et associé indéfiniment et solidairement responsable Mme ETTORI Jennifer, Pianu Rossu, 20143 Fozzano en remplacement de M. ETTORI Jean démissionnaire. Mention au RCS d'Ajaccio.

CORSCINTIGRAPHIE

SARL au capital de 21.500 €
Siège social : Clinique Maynard
rue Marcel Paul - 20200 Bastia
450 436 589 RCS Bastia

Aux termes de la consultation par correspondance des Associés en date du 09/03/2021, M. Yann COLEOU résidant 37, route du Buisson, 78490 Grosrouvre, a été nommé en qualité de gérant en remplacement de Mesdames Lizy et Louise MAYMARD, gérantes démissionnaires. Le dépôt légal sera effectué au RCS de Bastia.

CENTRE DE SOINS INFIRMIERS

Société Civile de Moyens
Au capital de 6000.00 €
Siège social : Centre Médical Olmello
Valle Di Campoloro - 20221 Cervione
481 634 020 RCS Bastia

D'un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 1er avril 2021, il résulte que :

- Mme Faustine COGNAC demeurant Chemin Capo Meta, Les Jardins d'Arslone, Bât 1, Furiani [Corse], a été nommée gérante, en remplacement de Josiane NICOLAI, gérante démissionnaire. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
Le représentant légal.

NATURA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 62.000,00 euros
Siège Social : Route du Stade
Allée des Fleurs - 20600 Furiani
RCS Bastia 511 098 899

Aux termes d'une délibération en date du 31 mai 2021, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Mme Florence ANGELI de démissionner de ses fonctions de gérante et a nommé en qualité de nouvelle gérante Mme Christina MURATI, demeurant à BASTIA [20200], 984, route Supérieure de Cardo, pour une durée illimitée à compter du 31 mai 2021.

Pour avis,
La Gérance.

Société Civile Immobilière [S.C.I.]
" de PROPRIANO "

Objet social : Location de terrains et autres biens immobiliers
Au capital social de 1524.49 €
Siège social : Lieu-dit Bartaccia
20110 Propriano
RCS Ajaccio : 444060891

Par Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14/01/2021, les associés du moment convoqués ont accepté la décision de démission du Gérant Monsieur MOCCHI Emile.

CAP 2B

Société Civile - Capital : 1.000 €
Siège Social : Clinique Maynard
Rue Marcel Pael - 20200 Bastia
445 273 360 RCS Bastia

Les associés en date du 9 Mars 2021 ont nommé en qualité de gérant, en remplacement de Madame Lizy Maynard démissionnaire, la Société ALMA PATRIMOINE, Société par actions simplifiée sise 70 Rue de la Coquillade - Espace Eole Puyricard - 13540 Aix-En-Provence, immatriculée sous le n° 808 899 124 RCS Aix-En-Provence. Mention en sera faite au RCS de Bastia.



04 95 32 04 40

CAP SANTE

SARL au capital social de 318.000 €
Siège social : Polyclinique Maynard
Chemin de l'Usine à Gaz
20200 Bastia-434400263 RCS Bastia

Aux termes de la consultation par correspondance des Associés en date du 09/03/2021, M. Yann COLEOU résidant 37, route du Buisson, 78490 Grosrouvre a été nommé en qualité de gérant en remplacement de Mesdames Lizy et Louise MAYMARD, gérantes démissionnaires. Le dépôt légal sera effectué au RCS de Bastia.

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

Dénomination :
EQUICOMPLICE

Forme : SAS.
Capital social : 1800 euros
Siège social : Lieu-dit Nivalella
Route de Chera, 20146 Sotta
833365919 RCS d'Ajaccio

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 1 juin 2021, le président a décidé, à compter du 1 juin 2021, de transférer le siège social à Route de Bonifacio, Lieu-dit Durable, 20137 Porto-Vecchio. Mention sera portée au RCS d'Ajaccio.

SCI JUCE

SCI au capital de 1000 €
Siège social : 37, Lieu-dit Cippiniellu

Le 16/04/2021, suite à une AGE le président : A décidé de transférer le siège social à L'auvergne Kallisté, Porto-Pollo, 20140 Serra Di Ferro. Modifications faites au RCS d'Ajaccio.

A FIGA

SCI au capital de 100 €
Siège social : A Funtanella
20167 Valle Di Mezzana
504 581 141 R.C.S. Ajaccio

L'AGE du 01.06.2021 a décidé de transférer le siège social à Chioso Vecchio - 20140 Petreto-Bicchisano à compter du 30/06/2021. Dépôt légal au RCS d'Ajaccio.

PAPINTER

SAS au capital de 1000 €
Siège social : Cirindinu
Commune de Zona
20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio
851 601 385 RCS Ajaccio

Par décision du 02/05/2021, le Président a transféré le siège social de Cirindinu - commune de Zona - 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio au 1678 Route de Valbrillant - 13590 Meyreuil, à compter du même jour. Dépôt légal au RCS d'Aix en Provence désormais compétent.

KERMESS PROPERTY

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 €
Siège social : 48, Chemin Cachalot
97410 Saint-Pierre - 807 489 661
RCS Saint Pierre de La Reunion

Aux termes d'une AGE en date du 01/06/2021, l'assemblée générale a décidé de transférer le siège social de 48 chemin Cachalot - 97410 SAINT-PIERRE [Réunion] au Tegghiacciu Canella - 20145 SARI-SOLENZARA [Corse] et ce à compter du 01/06/2021.

Gérant : M. Steve ARCELIN demeurant 48 chemin Cachalot - 97410 SAINT-PIERRE.

La société sera désormais immatriculée au RCS d'AJACCIO et radiée du RCS de SAINT PIERRE DE LA REUNION.

Pour avis, le gérant.

CORSICA MULTICOQUES

SASU - Capital : 1500 €
Siège social : Domaine du Scudo, Elia
16, rue Marinella, 20000 Ajaccio
RCS Ajaccio : 823 834 213

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Par décision de l'AGE en date du 01/06/2021.

Le Président a décidé de transférer le siège social à Port de Plaisance et de Pêche Ajaccio Tino Rossi - Jetée de la citadelle - 20000 Ajaccio à compter du 01/06/2021

Modification de l'article 4 des statuts. Mention au RCS d'Ajaccio.

MODIFICATIONS STATUTAIRES**CORSICA HAUT DEBIT**

Société Anonyme
Au capital de 6.038.115 €
Siège social : Le Colomba
Rue Colomba - 20000 Ajaccio
432 706 265 R.C.S. Ajaccio

Suivant procès-verbal en date du 25 mai 2021, le conseil d'administration a nommé en qualité de Président : Mme Christelle Enora CHEF D'HOTEL, domicilié 12, Rue François Jacob, 92500 Rueil-Malmaison en remplacement de M. François CORBASSON.

Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Le représentant légal.

MC CONSTRUCTION

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Lotissement les Lièges
Padulellu - 20137 Lecci
877 659 300 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 31/05/2021, l'associé unique a décidé :
- de remplacer à compter du 31/05/2021 la dénomination sociale MC CONSTRUCTION par COSY CONSTRUCTIONS et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, Le Président.

MENUISERIE DU RANCH

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 60.979,61 euros
Siège social : RN 198 - Lecci
20137 Porto-Vecchio
326 764 941 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er juin 2021 :

- Il a été décidé d'étendre, à compter du 1er juin 2021, l'objet social aux activités de : Fabrication et pose de maisons en bois (individuelles ou collectives).
En conséquence, l'article 2 «Objet» des statuts a été modifié comme suit :

*** Ancienne mention :**

Menuiserie, ébénisterie ;
- Achat, vente et pose de vitrages de tout type que ce soit ;
- Achat, vente, entretien, pose et fabrication de chalets de tout type de matériaux que ce soit ;
- Achat, vente et pose de menuiserie industrielle, fabrication et pose de menuiseries traditionnelles, l'achat et la vente ainsi que la pose de tous matériaux bois ou similaire ainsi que l'ameublement ;

*** Nouvelle mention :**

- Menuiserie, ébénisterie ;
- Achat, vente et pose de vitrages de tout type que ce soit ;
- Achat, vente, entretien, pose et fabrication de chalets de tout type de matériaux que ce soit ;
- Achat, vente et pose de menuiserie industrielle, fabrication et pose de menuiseries traditionnelles, l'achat et la vente ainsi que la pose de tous matériaux bois ou similaire ainsi que l'ameublement ;
- Fabrication et pose de maisons en bois (individuelles ou collectives).
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 57

NOCES ITALIENNES

SASU au capital de 1.000 €
Siège social : 4, rue Marengo
20000 Ajaccio
RCS 822 070 207 Ajaccio

L'associé unique, en date du 08/04/2021, a nommé président : M CARROLAGGI Ronan, 4, rue Marengo, 20000 Ajaccio en remplacement de Mme CARROLAGGI Barbara.
Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 58

Dénomination :

AUTO PNEUS SERVICES

Forme : SARL au capital de 15244 €
Siège social : Route de Mezzavina
KM 3, 20000 Ajaccio
318167665 RCS d'Ajaccio

OBJET SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 31 mai 2021, l'associé unique a décidé à compter du 31 mai 2021, d'étendre l'objet social aux activités de : La location de véhicules et la location de véhicules de loisirs. L'achat et la vente de véhicules d'occasion. Article 2.
Mention sera portée au RCS d'Ajaccio.



Me Bertrand ISNARD,
Notaire à Caumont-Sur-Durance
[84510], 109 Rte de Gadagne

**AVIS DE CHANGEMENT
DE GÉRANT
PROLONGATION
DURÉE SOCIÉTÉ**

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 mai 2021, M. Bernard LEVEQUE, tuteur représentant Mme Suzanne LEVEQUE, associée gérante de la SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE DU CLOS DE LA JARRETIÈRE au capital de 1.524,00 EUR, dont le siège est à SARI SOLENZARA [20145] Scaffa Rossa, Solenzara, immatriculée au RCS d'AJACCIO 391 800 265, a constaté le décès de M. SELVENTI Paul Pierre, associé gérant, survenu le 4 avril 2013 à AVIGNON [84000], Mme Suzanne Alexandrine Antonia LEVEQUE veuve SELVENTI étant seule associée-gérante, sans limitation de durée.
La durée de la société fixée initialement au 15 juin 2021 est prolongée de 10 ans, soit jusqu'au 15 juin 2031.

Pour avis, La Gérance.

N° 60

SAS NINE

Centre Commercial Géant Casino
20137 Porto-Vecchio
Capital social : 8.000 €
RCS Ajaccio : 837 568 146

**AVIS DE MODIFICATION
DE DÉNOMINATION SOCIALE**

NINE

Forme : SAS

Siège social : Centre Commercial
Géant Casino - 20137 Porto-Vecchio
Capital social : 8.000 €
RCS Ajaccio : 837 568 146

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1er juin 2021, il a été pris acte de changer la dénomination de la société, à compter du même jour, pour OFFICIAL 9.
L'article 3 des statuts a été modifié, en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis et mention.

N° 61

BRAMA

SAS au capital de 10.000 €
Siège : Les Jardins de Bastia - Bât. A
Chemin de l'Annonciade
20200 Bastia
849903584 RCS de Bastia

Par décision de l'AGE du 15/05/2021, il a été décidé d'étendre l'objet social à : Organisation d'événements, organisation de matrices sonores et audiovisuelles originales sur tout support, la mise à disposition des enregistrements ainsi que leur promotion et leur distribution. Toutes opérations de formation, conseil, coaching, animation, destinées aux entreprises, administrations, personnes morales publiques ou privées, physiques ou morales.
Mention au RCS de Bastia.

**SOCIÉTÉ CIVILE
DU 161 BELLA RIVA**

SCI au capital de 1.524,49 €
Siège social : 161, Chemin de Bella Riva
" Marina di Fiori "
20137 Porto-Vecchio
332 198 233 RCS Ajaccio

Suivant AGE du 02/06/2021, il a été décidé de modifier l'objet social ainsi qu'il suit : " L'acquisition et la vente de tous immeubles et biens immobiliers notamment au moyen d'emprunts ; La souscription au capital, l'acquisition, la vente de tous titres de sociétés ayant vocation à détenir tous immeubles et biens immobiliers, notamment au moyen d'emprunts ; l'administration, la location et la gestion de tous immeubles et biens immobiliers lui appartenant ou appartenant à ses filiales ". Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 63

OLMETA BEACH

SARL au capital de 100 euros
Siège social : 1, Parc Cunéo d'Ornano
Immeuble Maillot, 20000 Ajaccio
RCS Ajaccio : 498 033 760

**AVIS DE MODIFICATION
DE LA DÉNOMINATION
SOCIALE**

Par décision de l'AGE en date du 01/06/2021.
La gérante a décidé de :
Modifier la dénomination sociale de la société qui devient SARL A STAGNOLA au lieu de SARL OLMETA BEACH.
Modification des articles 3 et 8 des statuts. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 64

MODIFICATION STATUTAIRE

Les associés de la société CLEAN AND CHIC, société par actions simplifiée au capital de 1500€, immatriculée sous le numéro 833 976 228 au RCS de Bastia, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 10 Mai 2021, les décisions suivantes ont été prises :
Démission de l'ancien président M. Dominique TORRE et démission des anciens directeurs généraux M. Sébastien LIBERI et M. François DEVIGE.
Nomination du nouveau président M. Sébastien LIBERI suite à la réunion de la totalité des actions entre les mains de l'associé unique.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis et mention,

N° 65

NOCES ITALIENNES

SASU au capital de 1.000 €
Siège social : 4, rue Marengo
20000 Ajaccio
RCS 822 070 207 Ajaccio

L'associé unique, en date du 08/04/2021, a nommé directeur général : Mme CARROLAGGI Barbara, 4, rue Marengo, 20000 Ajaccio
Mention au RCS d'Ajaccio.



04 95 32 02 38

**LOCATION GERANCE
FIN DE GERANCE**

N° 66

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date du 29/04/2021 fait à OTA [20150], enregistré au Service des Impôts d'AJACCIO le 01.06.2021, dossier 2021 00021027 référence 2A04P31 2021 A 00676.

La société dénommée RESTAURANT LE MOULIN, SARL au capital de 1.200,00 Euros, ayant son siège social à OTA [20150], Lieu-dit Porto, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 529 854 457, représentée par M. Pierre MARANELLI, Président,

A donné en location-gérance à :

La société dénommée GDPDM, SAS au capital de 2.000,00 Euros, ayant son siège social à OTA [20150], Lieu-dit Porto, société en cours d'immatriculation au RCS d'AJACCIO, représentée par M. Georges DIDDENS, Président,
Le fonds de commerce de «Restaurant», connu sous l'enseigne «LE MOULIN», situé à OTA [20150] Lieu-dit Porto.
Pour une durée d'une année à compter du 1er mai 2021 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le locataire-gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au locataire-gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour l'exécution des présentes, les parties font éléction de domicile à OTA [20150] Lieu-dit Porto.

Pour unique avis signé M. Georges DIDDENS,
Représentant de la Société GDPDM, locataire-gérante.

N° 67

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 avril 2020 fait à PORTO-VECCHIO [2017], enregistré au Service des Impôts d'Ajaccio le 27.05.2021, dossier 2021 00020476 référence 2A04P31 2021 A 00594.

Madame Alma Gavina FANCELLU, épouse de Monsieur Jacques Roland Henri HORLAVILLE, demeurant à PORTO-VECCHIO [20137], Lieu-dit Armentajo. Née à NULVI [Italie], le 11 septembre 1954.

Mariée à la mairie de PORTO-VECCHIO [20137], 06 octobre 1973 sous le régime de la communauté légale à défaut de contrat de mariage préalable à son union. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification
De nationalité française

A donné en location-gérance à :

La Société dénommée HOTEL LE PORTO-VECCHIO, société par actions simplifiée, au capital de 1.000,00 Euros, dont le siège social est situé à Lieu-dit Armentajo, 20137 PORTO-VECCHIO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro 818 013 195, représentée aux présentes par Madame Alma Gavina FANCELLU (épouse HORLAVILLE).

Un fonds de commerce situé à PORTO-VECCHIO [20137] Route de Bonifacio, pour lequel le bailleur est identifié à l'Institut national de la statistique et des études économiques sous le numéro 805 238 516 ayant pour activité l'hôtellerie.

Pour une durée de 1 an à compter du 28 juin 2019 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.

Pour unique avis,

N° 68

**AVIS**

La location-gérance consentie par la SARL LE BOUCHON DE CAPITORO, inscrite au RCS d'Ajaccio sous le n°837 979 368, ayant son siège social situé à Pisciatello, Clos Capitoro, 20117 CAURO, à la SAS Société ANJE, inscrite au RCS d'Ajaccio sous le n° 850 770 264 00016, ayant son siège social situé à Pisciatello, Clos Capitoro, 20117 CAURO, du fonds de commerce de restauration traditionnelle, situé à Pisciatello, Clos Capitoro, 20117 CAURO identifié sous le n°SIRET 837 979 368 00011, a pris fin le 5 juin 2021 par la résiliation amiable des parties résultant d'un acte sous seing privé en date du 5 juin 2021.

Pour unique avis signé Monsieur Kevin LIJNEN, gérant de la SARL LE BOUCHON DE CAPITORO, bailleuses.

N° 69

AVIS DE MISE EN LOCATION-GÉRANCE

Par acte sous seing privé du 1er juin 2021, Madame Monique CATTINI demeurant Via U. Commandanti Poli à SARI-SOLENZARA [20145] et immatriculée sous le numéro 899 775 084 au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO a donné en location-gérance à la société par actions simplifiées à associé unique POP'ART BURGER, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 893 023 762 et dont le siège social est sis route de Pinarello à ZONZA [20144], un fonds de commerce de petite restauration connu sous l'enseigne «A Cantina» sis Via di U. Commandanti Poli à SARI-SOLENZARA [20145] à compter du 1er juin 2021, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

N° 70

AVIS

Le contrat de location-gérance qui avait été consenti par acte SSP par la «SARL U LIAMONE» dont le siège social est sis à SAINT-FLORENT [20217] - Route de Treperi, représentée par Monsieur Pierre-Jean MERLE DES ISLES en sa qualité de Gérant (RCS BASTIA 487 622 185) à la SARL CAMU dont le siège social est sis SAINT-FLORENT [20217] - Route de Treperi - Chez Hôtel U Liamone, représentée par Madame Muriel SANCHEZ épouse ALLIGNER en sa qualité de Co-gérante (RCS BASTIA 528 355 241), d'un fonds de commerce d'Auberge à l'enseigne «Auberge U Liamone» sis à SAINT-FLORENT [20217] - Route de Treperi, a pris fin le 27 Mars 2012.

Pour avis,



N° 71

LOCATION GERANCE

Suivant acte S.S.P. en date à Borgo du 08/06/2021 la Société SARL GROUPEMENT TOURISTIQUE sise Résidence Cala Bianca, 20290 Borgo, a donné en location gérance à la SAS SNACK L'HIPPOCAMPE, sise Résidence Cala Bianca, 20290 Borgo. Un fonds de commerce de Snack, Restauration rapide sur place et à emporter avec Licence IV, à l'enseigne "SAS L'HIPPOCAMPE", sise et exploité à Résidence Cala Bianca, Lido de la Marana, 20290 Borgo, pour une durée de 4 mois à compter du 01 Juillet 2021.

N° 72

AVIS

Par acte SSP en date du 1er juin 2021, la société ZENITH dont le siège est à SAN MARTINO DI LOTA [20200] Lieu-dit Licciola, 4 Allée des Bougainvilliers, [452205 941 RCS BASTIA] a donné en location-gérance à Mr Mathieu MAESTRINI demeurant route du Couvent, 20221 CERVIONE un fonds de commerce de « débit de boissons 4ème catégorie » sis à CERVIONE [20221], La Traverse, pour une durée de cinq mois et demi à compter du 15 juin 2021.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 73

CORSE MAINTENANCE INCENDIE

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation au capital de 500 €
Siège social : 17, rue de la Porta
20000 Ajaccio [Corse]
801 862 897 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 30 avril 2021 la dissolution anticipée de la société à compter du 30 avril 2021 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

- A été nommé comme liquidateur :
- Alexandre LEONI, demeurant à ZEVACO [Corse] Quartier U. Rosso, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.
- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à AJACCIO [Corse] 17 rue de la Porta.
- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le liquidateur.

POUR ACCELERER VOS DEMARCHES PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE

SUR PLACE

OU PAR TELEPHONE

N° 74

CORSE MAINTENANCE INCENDIE

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation au capital de 500 €
Siège social : 17, rue de la Porta
20000 Ajaccio [Corse]
801 862 897 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

- L'assemblée générale par une décision en date du 5 mai 2021, après avoir entendu le rapport de Alexandre LEONI, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.
- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, le liquidateur.

N° 75

BRICO2A

Société Par Actions Simplifiée
En liquidation au capital de 300 €
Siège social : Appriciani
20160 Vico [Corse]
837 865 369 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 Avril 2021, l'assemblée a :

- Décidé la dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 30 Avril 2021 suivi de sa mise en liquidation.
- Désigné en qualité de liquidateur : Monsieur Philippe GARDELLA, demeurant à AJACCIO [Corse] 81, Allée du Taravo La Confinia,
- Conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.
- Fixé le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social à VICO [Corse] Appriciani,
- Mis un terme à la mission des commissaires aux comptes.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

N° 76

BRICO2A

Société Par Actions Simplifiée
En liquidation au capital de 300 €
Siège social : Appriciani
20160 Vico [Corse]
837 865 369 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal du comité de direction du 5 Mai 2021, il résulte que :

- L'associé unique du 5 Mai 2021 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation.
- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le liquidateur.

N° 77

AVENIR REALISATION TRAVAUX INNOVANTS DU BATIMENT

Sigle : ARTI-BAT

SARL au capital de 8.000 Euros
Siège social :
Résidence Les Hauts du Golfe
Grosseto-Prugna - 20166 Porticcio
503 350 944 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 31/05/2021, la société MOCA, Société par actions simplifiée au capital de 18.300 euros, dont le siège social est Lotissement Pasqualini, Zone Industrielle de Baléone, Chez Apex Travaux Spéciaux, 20167 SARROLA CARCOPINO, immatriculée au RCS AJACCIO 794 508 630 a, en sa qualité d'associée unique de la société AVENIR REALISATION TRAVAUX INNOVANTS DU BATIMENT, sigle ARTI-BAT, décidé la dissolution anticipée de ladite Société.

Pour avis,

N° 78

**SCP MAMELLI**

Notaires - 20217 Saint-Florent
Tel : 04.95.37.06.00
scp.mamelli@notaires.fr

SCI BONERANDI

Société Civile

En liquidation amiable

Capital : 1524,49 €

Siège : 6, rue Chanoine Bonerandi
20200 Bastia
RCS Bastia 485 161 301

LIQUIDATION DE SOCIÉTÉ

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 14 avril 2021, dont un procès-verbal a été enregistré au SPFE de BASTIA le 31 mai 2021 dossier 2021 21240 référence 2B04P31 2021N284, les associés ont :

- Approuvé les comptes définitifs de liquidation,
- Donné quitus au liquidateur Monsieur Guy MAMELLI pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat.
- Constaté la clôture de la liquidation avec effet au 31 décembre 2020.

Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis, Le liquidateur.

N° 79

**SCP MAMELLI**

Notaires - 20217 Saint-Florent
Tel : 04.95.37.06.00
scp.mamelli@notaires.fr

SCI BONERANDI

Société Civile

Capital : 1524,49 euros

Siège : 6, rue Chanoine Bonerandi
20200 Bastia
RCS Bastia 485 161 301

AVIS DE DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 14 Avril 2021, les associés ont :

- Décidé la dissolution anticipée à compter du 31 décembre 2020,
- Désigné Mr Guy MAMELLI demeurant à BASTIA [20200], Montée de la Filippina pour une durée de 3 mois,
- Fixé le lieu où doit être adressé la correspondance à BASTIA [20200], Montée de la Filippina,

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis, Le liquidateur.

N° 80

ONYXIA

SARL au capital de 3.000 €
Siège social : 8, rue Colomba
20000 Ajaccio
800 516 999 RCS d'Ajaccio

Le 01/06/2021, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 01/06/2021.
Radiation au RCS d'Ajaccio.



PREFET DE LA HAUTE-CORSE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
SERVICE AMÉNAGEMENT ET HABITAT - UNITÉ AMÉNAGEMENT

ARRÊTÉ N°2B-2021-05-27-00004

PORTANT CRÉATION D'UNE ZONE D'AMÉNAGEMENT
DIFFÉRÉ (ZAD) SUR LA COMMUNE DE TALASANI

Le préfet de la Haute-Corse
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier des Palmes académiques,

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L210-1, L212-1 et suivants, L213-1 et suivants, L300-1 et suivants et R212-1 et suivants relatifs aux zones d'aménagement différé ;

Vu le décret du 7 mai 2019 nommant Monsieur François RAVIER Préfet de la Haute-Corse ;

Vu la délibération du 12 février 2019 du conseil municipal de Talasani, sollicitant la création d'une zone d'aménagement différé (ZAD) sur le territoire de sa commune, et demandant que la commune de Talasani soit désignée comme titulaire du droit de préemption ;

Vu la notice de présentation, le plan de situation et le périmètre de la ZAD ;
Considérant que la création de cette ZAD permettra à la commune de Talasani une meilleure maîtrise du foncier sur son territoire, afin de faciliter le renouvellement urbain à travers : la redynamisation du village historique, en permettant l'installation pérenne de nouveaux ménages grâce à la mise en place d'une offre de logements diversifiée sur son territoire, notamment par la création de logements communaux, tout en assurant la préservation du patrimoine architectural de ce secteur de la commune.

Considérant que cet objet est conforme aux dispositions des articles précités du code de l'urbanisme.

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer de la Haute-Corse

Arrêté :

Article 1er : Il est créé sur la commune de Talasani une zone d'aménagement différé, d'une emprise de 1,27 ha, sur le secteur du village historique et dénommé « ZAD du Village », dont le périmètre est délimité conformément au dossier annexé au présent arrêté et comportant notamment un état parcellaire ainsi qu'un plan du périmètre de la ZAD (cf. annexes I et II).

Article 2 : Le titulaire du droit de préemption est la commune de Talasani. Conformément aux dispositions de l'article L212-2 du code de l'urbanisme, le droit de préemption peut être exercé pendant une période de six ans renouvelables à compter de la publication de l'acte qui crée la zone.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Corse. Il fera également l'objet d'une mention insérée dans deux journaux publiés dans le département, aux frais de la commune de Talasani. En outre, une copie de l'arrêté et de ses annexes sera déposée à la mairie de Talasani, où ce dépôt sera signalé par un affichage en mairie.

Article 4 : Les effets juridiques attachés à la création de la zone ont pour point de départ l'exécution de l'ensemble des formalités de publicité mentionnées ci-dessus. La date à prendre en considération pour l'affichage en mairie est celle du premier jour où il est effectué.

Article 5 : Conformément aux dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Bastia, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Corse, le directeur départemental des territoires et de la mer de la Haute-Corse et le maire de la commune de Talasani sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera également adressée, pour information :

* à la Chambre départementale des notaires, 8, rue Chanoine Colombani - 20200 BASTIA,

* au Bâtonnier de l'Ordre des avocats, Palais de justice - 20200 BASTIA,

* au greffe du Tribunal de grande instance de Bastia - Palais de justice - 20200 BASTIA,

* à la direction départementale des finances publiques de la Haute-Corse - Square Saint Victor - BP 110 - 20291 BASTIA Cedex.

Fait à Bastia, Le Préfet, François RAVIER.

Délais et voies de recours - La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia [Villa Montepiano, 20407 Bastia] dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification ou de son affichage.



PARCELLES ZAD DU VILLAGE - COMMUNE DE TALASANI

Section	N° de parcelle	Superficie en m2	Totalité ou partie
C	138	301	Partie
C	139	767	Partie
C	168	238	Totalité
C	169	87	Totalité
C	170	338	Totalité
C	177	141	Totalité
C	178	494	Totalité
C	180	178	Totalité
C	181	63	Totalité
C	184	434	Partie
C	186	1791	Totalité
C	189	106	Totalité
C	190	78	Totalité
C	192	41	Totalité
C	193	115	Totalité
C	194	36	Totalité
C	195	42	Totalité
C	196	115	Totalité
C	197	107	Totalité
C	198	116	Totalité
C	199	157	Totalité
C	200	11	Totalité
C	201	64	Totalité
C	202	189	Totalité
C	203	168	Totalité
C	205	149	Totalité
C	207	59	Totalité
C	208	109	Totalité
C	209	24	Totalité
C	210	65	Totalité
C	213	69	Totalité
C	214	58	Totalité
C	215	156	Totalité
C	216	100	Totalité
C	217	68	Totalité
C	220	113	Totalité
C	221	17	Totalité
C	222	29	Totalité
C	223	58	Totalité
C	224	17	Totalité
C	225	59	Totalité
C	226	14	Totalité
C	227	176	Totalité
C	228	49	Totalité
C	229	222	Totalité
C	240	243	Partie
C	241	310	Partie
C	242	52	Totalité
C	243	101	Totalité
C	244	170	Totalité
C	245	16	Totalité
C	246	177	Totalité
C	247	43	Totalité
C	248	36	Totalité
C	249	53	Totalité
C	250	70	Totalité
C	251	117	Totalité
C	253	154	Totalité
C	254	126	Totalité
C	255	49	Totalité
C	256	37	Totalité
C	257	136	Totalité
C	258	222	Totalité
C	259	72	Totalité
C	260	134	Totalité
C	261	77	Totalité
C	262	56	Totalité
C	263	505	Totalité
C	265	64	Totalité
C	266	81	Totalité
C	267	31	Totalité
C	268	37	Totalité
C	269	123	Totalité
C	270	57	Totalité
C	271	18	Totalité
C	272	45	Totalité
C	273	56	Totalité
C	274	44	Totalité
C	275	98	Totalité
C	621	60	Totalité
C	622	95	Totalité
C	623	229	Totalité
C	627	50	Totalité
C	628	116	Totalité
C	629	27	Totalité
C	630	26	Totalité
C	647	5	Totalité
C	650	72	Totalité
C	651	133	Totalité
C	662	57	Totalité
C	663	73	Totalité
C	807	3043	Partie

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**MARCHE DE TRAVAUX**

Dénomination de la personne qui passe le marché :

Commune de BILIA
Bâtiment communal
20100 BILIA
Tel : 04.95.73 49 56/Fax : 09 70 06 19 48
Courriel : mairiebilia@wanadoo.fr

Objet du marché :

Travaux d'aménagement de la place de la fontaine - phase 1

Caractéristiques principales :

Le marché est composé de 2 tranches

Tranche ferme : terrassements - maçonnerie - réseaux - éclairage public - aménagements paysagers

Tranche optionnelle : maçonnerie - aménagements paysager

Délais d'exécution :

Tranche ferme : La durée globale d'exécution des travaux est fixée à 4 mois y compris la période de préparation.

Tranche optionnelle : La tranche optionnelle peut être affermée pendant toute la durée d'exécution de la tranche ferme. Le délai d'exécution de la tranche optionnelle est fixé à 1.5 mois à compter de la décision d'affermissement qui sera notifiée par ordre de service.

Procédure :

Marché passé selon une procédure adaptée [art. R 2123.1 à R 2123.6 et R 2152.1 à R 2152.4 relatif au Code de la Commande Publique]

Marché à tranches en application des articles R 2113-4, R 2113-5, R 2113-6 du code de la commande publique

Critère de sélection des candidatures :

- Capacités techniques, professionnelles et financières

- Pièces mentionnées aux articles R 2142.3 et R 2142.4 à R 2143.4 à R 2143.16 relatif au Code de la Commande Publique]

Selon modalités prévues au règlement de la consultation

Critère de sélection des offres :

Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique - pondération : 60%

Prix - pondération : 40%

Selon modalités prévues au règlement de la consultation

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de recourir à la négociation mais il s'accorde la liberté d'y renoncer en cours de consultation.

Date de remise des offres :

La date limite de remise des offres est le : 11 JUILLET 2021 à 11h00

Retrait des dossiers par voie électronique

Le téléchargement gratuit du dossier de consultation est accessible sur le profil d'acheteur

<http://www.achatspublicscorse.com> avec acheteur public : MAIRIE DE BILIA

Transmission des offres par voie électronique

Les soumissionnaires doivent transmettre leur offre par voie électronique via le profil acheteur :

<http://www.achatspublicscorse.com> avec acheteur public : MAIRIE DE BILIA

La signature électronique des documents n'est pas obligatoire

L'offre dématérialisée doit parvenir à destination avant la date et l'heure limite de remise des plis.

Pour les modalités de retrait des documents et de remise des plis électroniques, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

En cas de difficultés pour télécharger des documents et/ou remettre l'offre sur le profil acheteur, une infoline est mise à disposition au 08 92 43 43 63 [0.34 € la mn] du lundi au vendredi :

9h00 / 12h30 et 14h00 / 18h00

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif ou technique peuvent être obtenus :

Commune de Bilia - Bâtiment Communal - 20100 BILIA - Tél : 04 95 73 49 56

Emergence Consultants - Cours Balisoni - BP 18 - 20113 OLMETO

Tél : 06 30 08 50 39

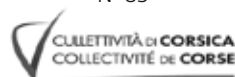
Date d'envoi de l'avis à la publication : le 4 JUIN 2021

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montepiano - 20407 BASTIA cedex

Tel : 04 95 32 88 66

**AVIS D'INFORMATION**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse

22 Cours Grandval - BP 215

20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél : +33 495516464. Fax : +33 495516621.

Courriel : commande publique@isula.corsica

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Elargissement du Pont de Lanfranchi - Commune de Cagnoli-Montichi - RD 55 PR 34,800 [2 lots]

Numéro de référence : 2021-3DIP-0150

Date limite de remise des offres : 09/07/2021 à 12 :00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 08/06/2021.

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES

PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE LUGO DI NAZZA A PARTIR DES SOURCES DE CASA VECCHIA, CHIALZINO 1 ET 2, DE LA COMMUNE DE POGGIO DI NAZZA A PARTIR DES SOURCES DE RAZZANA, CICCIA 1 ET 2, PIETRAPIANA, ACQUILAJA ET SAMBUCCHI, DE LA COMMUNE DE CASEVECCHIE A PARTIR DES SOURCES DE NOCCE SUPERIEURE, NOCCE INFÉRIEURE 1, 2, 3, 4 ET CASACCE, DE LA COMMUNE D'AGHIONE A PARTIR DE LA SOURCE DE FINOCCHIAJA, ET DE LA COMMUNE DE TALLONE A PARTIR DU FORAGE DE PIANICCIA

Communes de Lugo di Nazza, Poggio di Nazza, Casevecchie, Aghione et Tallone

(Projet poursuivi par le syndicat intercommunal de la plaine du Fium'Orbu)

1ère insertion,

DURÉE DES ENQUÊTES [arrêté préfectoral n° 251-2021 du 31 mai 2021] :

Pendant 37 jours consécutifs, du mardi 22 juin 2021 au mercredi 28 juillet 2021 inclus, se dérouleront, sur le territoire des communes de Lugo di Nazza, Poggio di Nazza, Casevecchie, Aghione et Tallone :

* L'enquête préalable :

- à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux dans un but d'intérêt général ;

- à l'instauration des périmètres de protection de la ressource en eau destinée à la consommation humaine ;

* L'enquête parcellaire conjointe en vue de l'autorisation du projet d'alimentation en eau potable de la commune de Lugo di Nazza à partir des sources de Casa Vecchia, Chialzino 1 et 2, de la commune de Poggio di Nazza à partir des sources de Razzana, Ciccina 1 et 2, Pietrapiana, Acquilaja et Sambucchi, de la commune de Casevecchie à partir des sources de Nocce supérieure, Nocce inférieure 1, 2, 3, 4 et Casacce, de la commune d'Aghione à partir de la source de Finocchiaja, et de la commune de Tallone à partir du forage de Pianiccia.

LIEUX DE DÉPÔT DES DOSSIERS ET DES REGISTRES D'ENQUÊTES : Mairies de Lugo di Nazza, Poggio di Nazza, Casevecchie, Aghione, Tallone, et locaux du syndicat intercommunal de la plaine du Fium'Orbu.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR [désigné par le président du tribunal administratif de Bastia, le 12 avril 2021] :

Monsieur Jean-Philippe VINCIGUERRA recevra le public en mairies de Lugo di Nazza, Poggio di Nazza, Casevecchie, Aghione, Tallone, et dans les locaux du syndicat intercommunal de la plaine du Fium'Orbu, 675, route de Ghisoni, 20240 Ghisonaccia, selon les modalités suivantes :

mardi 22 juin 2021, de 9 h 00 à 12 h 00, en mairie de Tallone ;

vendredi 25 juin 2021, de 13 h 00 à 16 h 00, en mairie de Poggio di Nazza ;

mercredi 30 juin 2021, de 9 h 00 à 12 h 00, en mairie d'Aghione ;

jeudi 8 juillet 2021, de 13 h 00 à 16 h 00, en mairie de Lugo di Nazza ;

mardi 13 juillet 2021, de 9 h 00 à 12 h 00, en mairie d'Aghione ;

mercredi 21 juillet 2021, de 9 h 00 à 12 h 00, dans les locaux du syndicat intercommunal de la plaine de Fium'Orbu ;

lundi 26 juillet 2021, de 13 h 00 à 16 h 00, en mairie de Lugo di Nazza ;

mercredi 28 juillet 2021, de 14 h 00 à 16 h 30, en mairie de Casevecchie.

Madame Caroline DE LUCIA a été désignée en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Lors de ces permanences, le public pourra également formuler ses observations au commissaire enquêteur par téléphone [04 95 56 90 59 pour la mairie de Lugo di Nazza, 04 95 56 90 50 pour la mairie de Poggio di Nazza, 04 95 44 45 11 pour la mairie de Casevecchie, 04 95 56 60 33 pour la mairie d'Aghione, 04 95 39 60 17 pour la mairie de Tallone, et 04 95 56 01 13 pour le syndicat intercommunal de la plaine du Fium'Orbu].

Toutes les observations relatives aux enquêtes pourront également lui être adressées par écrit, en mairies de Lugo di Nazza, Poggio di Nazza, Casevecchie, Aghione, Tallone, et dans les locaux du syndicat intercommunal de la plaine du Fium'Orbu.

La consultation des dossiers et la réception du public se feront dans le respect des gestes barrières.

Pendant toute la durée de ces enquêtes, les dossiers seront également consultables sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse (<http://www.haute-corse.gouv.fr/enquetes-publiques-expropriations-r395.html>). Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer

[ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr],

au plus tard le mercredi 28 juillet 2021, date de clôture de ces enquêtes.

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture des enquêtes, les dossiers seront transmis au préfet.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet sera tenue à la disposition des personnes intéressées, en mairies de Lugo di Nazza, Poggio di Nazza, Casevecchie, Aghione, Tallone, dans les locaux du syndicat intercommunal de la plaine du Fium'Orbu, et à la direction départementale des territoires et de la mer [service juridique et coordination], dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

Le préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision faisant l'objet des présentes enquêtes.

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE CORSE
ZA - RT 50 - BP 300
20250 CORTE

Statut : Communauté de communes

Activité(s) principale(s) :

Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <http://achatpublicscorse.com>

L'avis concerne un marché.

Objet du marché : CREATION D'UN POINT D'EAU DFCI ET EQUIPEMENTS CONNEXES - PROGRAMME DFCI

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Forme du marché : Marché(s) ordinaire(s)

Type de marché de travaux : Exécution

Lieu principal d'exécution :

Communes de CORTE VIVARIO NOCETA

Code NUTS : FR832

CPV global à la consultation

CPV principal : 45112500-0

CPV additionnel 1 : 25000000-1

CPV additionnel 2 : 27500000-0

CPV propre à chaque lot

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Dévolution en marchés séparés

Informations sur les lots :

Lot n°1 Travaux d'infrastructures

Lot n°2 Fourniture et pose d'une citerne souple

Lot n°3 Fourniture d'un bac tampon aérotransportable

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Les candidats peuvent présenter des offres pour tous les lots.

Lot n°1 : La durée du marché est fixée selon les modalités prévues dans le cahier des charges.

Lot n°2 : La durée du marché est fixée selon les modalités prévues dans le cahier des charges.

Lot n°3 : La durée du marché est fixée selon les modalités prévues dans le cahier des charges.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Pour le lot n°1 :

Il n'est pas prévu d'avance.

Pour le lot n°2 :

Il n'est pas prévu d'avance.

Pour le lot n°3 :

Il n'est pas prévu d'avance.

Interdiction de soumissionner

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 5 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur.

L'acheteur exclut les personnes qui ont entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel de l'acheteur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de leur donner un avantage indu lors de la procédure de passation du marché public, ou ont fourni des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur participation préalable directe ou indirecte à la préparation de la procédure de passation du marché public, ont eu accès à des informations susceptibles de créer une distorsion de concurrence par rapport aux autres candidats, lorsqu'il ne peut être remédié à cette situation par d'autres moyens.

L'acheteur exclut les personnes à l'égard desquelles l'acheteur dispose d'éléments suffisamment probants ou constituant un faisceau d'indices graves, sérieux et concordants pour en déduire qu'elles ont conclu une entente avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur candidature, créent une situation de conflit d'intérêts, lorsqu'il ne peut y être remédié par d'autres moyens. Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation du marché public ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation du marché public.

Présentation de candidature :

Dépôt classique : La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 [formulaires à jour sur le site

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

ou du DUME [document unique de marché européen, voir site :

<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>].

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique

et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont:

Capacité technique et professionnelle : Voir article 6.1 du RC

Mention des références travaux sur une période de 5 ans.

Indication des techniciens ou organismes techniques, en particulier des responsables du contrôle de la qualité, auxquels peut faire appel l'opérateur économique

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et le nombre de cadres pendant les trois dernières années.

Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution du marché.

Procédure : MAPA ouvert

Critères d'attribution

Concernant le lot n°1 Travaux d'infrastructures :

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Les critères sont notés sur 100.

1. Critère Prix des prestations pondéré à 70 %.

2. Critère Valeur technique pondéré à 30 %.

Concernant le lot n°2 Fourniture et pose d'une citerne souple:

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Les critères sont notés sur 100.

1. Critère Prix des prestations pondéré à 70 %.

2. Critère Valeur technique pondéré à 30 %.

Concernant le lot n°3 Fourniture d'un bac tampon aérotransportable:

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Les critères sont notés sur 100.

1. Critère Prix des prestations pondéré à 60 %.

2. Critère Valeur technique pondéré à 40 %.

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence du marché : 2021-03

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 02/06/2021

Date limite de réception des offres : 20/07/2021 à 12:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois :

en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ; en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de BASTIA

Introduction des recours : A compter de la réception de la notification du rejet de la candidature et/ou de l'offre

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <http://achatpublicscorse.com>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Signature des documents transmis par le candidat

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) au stade de la réception des offres. Seul l'attributaire devra impérativement signer électroniquement l'acte d'engagement.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé(e) par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité par un document d'habilitation [copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation]. La production d'un document d'habilitation, signé de façon électronique par chaque membre du groupement, sera exigé du seul attributaire.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Autres Informations

Les candidats sont tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.

Tel : 07.78.90.57.11



* Remis en état après travaux

* Entretien espaces verts

* Entretien vitreries

Corséa Nettoyage

Bastia

Ajaccio

Mail : corsea.nettoyage@laposte.net

* Entretien de Bureaux

* Entretien de copropriétés

Corsea Nettoyage

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES

CREATION D'UNE VOIE D'ACCES AUX LOGEMENTS SOCIAUX
DES RESIDENCES «ISULA PIANA» ET «SALETTA», LIEU-DIT «VAITANACCE»

COMMUNE DE L'ILE-ROUSSE

(PROJET POURSUIVI PAR LA COMMUNE DE L'ILE-ROUSSE)

2ème Insertion,

DUREE DES ENQUÊTES (arrêté préfectoral n° 229-2021 du 20 mai 2021) :

Pendant 24 jours consécutifs, du lundi 7 juin 2021 à 9 heures au mercredi 30 juin 2021 à 17 heures, se dérouleront, sur le territoire de la commune de l'Ile-Rousse :

* l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique relative à la création d'une voie d'accès aux logements sociaux des résidences «Isula Piana» et «Salletta», lieu-dit «Vaitanacce» ;

* l'enquête parcellaire en vue de délimiter les parcelles à acquérir pour réaliser ce projet, et d'établir l'identité de leurs propriétaires.

SIEGE DES ENQUÊTES ET LIEU DE DEPOT DES DOSSIERS :

* Mairie de l'Ile-Rousse.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR (désigné par le président du tribunal administratif de Bastia, le 17 mars 2020) :

Monsieur Hervé CORTEGGIANI recevra le public en mairie de l'Ile-Rousse, selon les modalités suivantes :

* lundi 7 juin 2021, de 9 h 00 à 12 h 00 ;

* mercredi 30 juin 2021, de 14 h 00 à 17 h 00.

Monsieur Paul-François GIACOBBI a été désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Lors de ces permanences, le public pourra également formuler ses observations au commissaire enquêteur par téléphone [04 95 63 01 80].

Toutes les observations relatives aux enquêtes pourront également lui être adressées par écrit, en mairie de l'Ile-Rousse.

La consultation des dossiers et la réception du public se feront dans le respect des gestes barrières.

Pendant toute la durée de ces enquêtes, les dossiers seront également consultables sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse

[<http://www.haute-corse.gouv.fr/enquetes-publiques-expropriations-r395.html>].

Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer

[ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr],

au plus tard le mercredi 30 juin 2021, date de clôture de ces enquêtes.

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture des enquêtes, les dossiers seront transmis au préfet.

Une copie des conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet sera tenue à la disposition des personnes intéressées, en mairie de l'Ile-Rousse, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer (service juridique et coordination), dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès du maire de l'Ile-Rousse (téléphone : 04 95 63 01 81).

Le préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision faisant l'objet des présentes enquêtes.

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.



AVIS DE MARCHE n°19/2021

1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO

Hameau de Guaitella

20200 Ville di Pietrabugno

Tél : 04.95.32.88.32

Fax : 04.95.32.66.11

Adresse internet : <http://www.pietrabugno.com>

courriel : mairie@pietrabugno.com

2 - MODE DE PASSATION : La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono attributaire, passé par un pouvoir adjudicateur avec montant minimum et maximum de commandes, sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande, en application de l'article R2162-2 alinéa 2 et R2162-13 à R2162-14 du code de la commande publique.

3 - OBJET DU MARCHE : Entretien et dépannage du réseau d'éclairage public.

4 - CRITERES DE SELECTIONS DE CANDIDATURES et des OFFRES : Se référer au règlement de la consultation.

5 - Accès au DCE : Le dossier de consultation est délivré gratuitement sur le site www.marchessécurisés.fr.

6. Renseignements d'ordre administratif et adresse de remise des plis sous format papier : Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leurs études, les candidats devront faire, une demande écrite auprès du service acheteur via la plateforme de dématérialisation ci-dessus mentionnée.

7 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : La date limite de réception des offres est fixée au 1er juillet 2021 - 12 heures.

Le Maire,
Michel ROSSI.

COMMUNE DE MERIA

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE - PLAN LOCAL D'URBANISME

Madame le Maire, en application des dispositions de l'arrêté n°02B-12001598-20210605-2021_AR_08-AR du 05/06/2021, informe la population qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Meria, lequel a notamment fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Durée de l'enquête publique : cette enquête sera ouverte à partir du 28 juin 2021 et se déroulera pendant trente-trois (33) jours consécutifs jusqu'au 30 juillet 2021 inclus à 17h00.

Consultation du dossier et recueil des observations : le dossier du projet d'élaboration de plan local d'urbanisme (PLU) ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, sont tenus à disposition du public au siège de l'enquête publique suivant :

Mairie de Meria

Le Village, 20287 MERIA.

Tél : 04-95-35-42-97

Email : mairie.meria@orange.fr

Les lundi et mercredi et samedi de 8h à 12h et le jeudi de 13h à 17h

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sont joints au dossier et peuvent donc être consultées dans les mêmes conditions.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne peut sur sa demande et à ses frais (photocopies et éditions papiers payantes), obtenir communication de copies dudit dossier auprès de la commune de Meria.

Pendant la durée de l'enquête publique, chacun peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par correspondance à la mairie de Meria, à l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur.

En outre, une version numérisée du dossier de projet d'élaboration de plan local d'urbanisme (PLU) sera consultable sur le site informatique dédié suivant, lequel met à disposition du public un registre d'enquête dématérialisé :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2513>

Les observations, propositions et contre-propositions transmises par courriel seront également publiées sur le registre dématérialisé et consultables. Elles peuvent être adressées à l'adresse suivante :

enquete-publique-2513@registre-dematerialise.fr

Permanences du Commissaire-Enquêteur : pendant la durée de l'enquête publique, Monsieur le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie (confrérie de Meria) pour toute demande d'information se rapportant à l'objet de l'enquête et recevoir les observations, propositions et contre-propositions, écrites et orales, aux jours et horaires suivants :

* Lundi 28 juin 2021 de 9 heures à 12 heures ;

* Lundi 5 juillet 2021 de 9 heures à 12 heures ;

* Samedi 24 juillet 2021 de 9 heures à 12 heures ;

* Vendredi 30 juillet 2021 de 14 heures à 17 heures.

Pendant la durée de l'enquête, le Commissaire-Enquêteur peut en outre :

* Recevoir toute information et, s'il estime que des documents sont utiles à la bonne information du public, demander à la commune de communiquer ces documents au public ;

* Visiter les lieux concernés, à l'exception des lieux d'habitation, après en avoir informé au préalable les propriétaires et les occupants ;

* Entendre toutes les personnes concernées par le projet qui en font la demande et convoquer toutes les personnes dont il juge l'audition utile ;

* Organiser, sous sa présidence, toute réunion d'information et d'échange avec le public en présence du maître d'ouvrage.

Toutes informations peuvent être demandées en mairie.

DERNIERES MINUTES

SOLYWAY

SAS au capital de 3000 €

48, avenue Bella Vista

Lieu-dit Cherchio - Quartier Occi

20260 Lumio

RCS Bastia 852 308 626

Aux termes du PV de l'AGE du 17/05/21, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 17/05/21 et sa mise en liquidation. A été nommé Liquidateur M. Jérémy BIZIEN, demeurant 48 avenue Bella Vista, LD Cherchio, Quartier Occi, 20260 LUMIO, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : SASU "JFL INVEST"

Siège : Vardiola - Sainte Lucie de Porto-Vecchio - 20144 Zonza

Objet : La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité, la réalisation de toutes prestations de services au profit des sociétés dans lesquelles la société détiendra une participation. La gestion d'un portefeuille de titres et de valeurs mobilières, les prêts financiers et avance de trésorerie au profits des sociétés filiales ainsi que toutes les garanties au profit desdites sociétés dans les limites légales et réglementaires en vigueur, l'administration de société.

Durée : 99 années

Capital : 500 Euros

Président : Monsieur Jean François LADU demeurant Vardiola - Sainte Lucie de Porto-Vecchio - 20144 Zonza

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour Avis,



SCP MAMELLI

Notaires - 20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

Email : scp.mamelli@notaires.fr

AVIS DE CESSION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Sophie MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT FLORENT, en date du 25 mai 2021, enregistré au SIE de BASTIA, le 28 mai 2021 Dossier 2021 20949 référence 2B04P31 2021N281.

La société S.N.C. CLERCQ, Société en nom collectif au capital de 2000 €, dont le siège est à LUCCIANA [20290], immeuble Saint Jean Casamozza, identifiée au SIREN sous le numéro 812 717 601 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA. A cédé à la société AGOSTINI-REMY, Société en nom collectif au capital de 1000 €, dont le siège est à LUCCIANA [20290], Casamozza Immeuble Saint Jean, identifiée au SIREN sous le numéro 894 982 172 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA..

Le fonds de commerce de VENTE DE TABAC JOURNAUX PRESSE JEUX SOUVENIR CONFISERIE, sis à LUCCIANA [20290] Immeuble Saint Jean Casamozza, lui appartenant, connu sous le nom commercial U GOLO, et pour lequel le CEDANT est immatriculé au RCS de BASTIA sous le numéro 812 717 601 moyennant le prix principal de 400.000,00 euros, soit :

- Pour les éléments incorporels :

356.453,00 euros

- Pour le matériel : 43.547,00 euros.

Propriété et jouissance le 25 mai 2021. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans DIX jours suivant la dernière en date des publications légales en l'étude du notaire soussigné.

Pour insertion, Le notaire.



SCP MAMELLI

Notaires - 20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

scp.mamelli@notaires.fr

CORSE HABITAT

Société Civile

Capital : 500,00 euros

Siège : Bastia [20200]

16, rue César Campinchi

RCS Bastia 449 430 545

REDUCTION DE CAPITAL

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Vannina MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT FLORENT, en date du 20 mai 2021, enregistré au SPFE de BASTIA le 25 mai 2021 Dossier 2021 00020381 référence 2B04P31 2021N00273,

Il a été autorisé le retrait d'un associé et constaté la réduction du capital social de 500,00 euros à 250,00 euros, par rachat et annulation de 25 parts sociales ;

En conséquence, les articles «Apports» et «Capital» ont été modifiés. Ancienne mention : Le capital social est fixé à 500,00 euros

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 250,00 euros.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour mention,
Le Notaire.

INSERTION - CESSION DE FONDS ARTISANAL

Suivant acte reçu par Maître Jean-Yves GRIMALDI Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée "GRIMALDI ET ASSOCIES, NOTAIRES", titulaire d'un Office Notarial à BASTIA [Haute-Corse], 2, rue Chanoine Colombani, le 10 mai 2021, enregistré à BASTIA, le 20 Mai 2021, Réf : 2021N00265, a été cédé par :

Madame Sylvie GUAITELLA, Commercante, demeurant à BORGIO [20290] Les Vallons Casa Lea Maria Angelina. Née à BASTIA [20200], le 6 novembre 1983. Célibataire.

A : La Société dénommée ALENNASTE, Société par actions simplifiée au capital de 3000 €, dont le siège est à VOLPAJOLA [20290], Hameau de Caselaghja, identifiée au SIREN sous le numéro 890185366 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA. Le fonds artisanal de bien-être, beauté sis à BORGIO [20290] Résidence Saint Antoine, RN 193, connu sous le dénomination professionnelle LES SECRETS D'EDEN, pour lequel il est immatriculé au répertoire des métiers de BASTIA, sous le numéro 804554558, ce fonds comprenant :

* L'enseigne, la dénomination professionnelle, la clientèle, l'achalandage y attachés.

* Le mobilier commercial, les agencements et le matériel servant à son exploitation, dont un inventaire daté du 22 janvier 2021 descriptif et estimatif certifié sincère et véritable par les parties est annexé aux présentes.

* Le droit au bail pour le temps restant à courir des locaux sis à BORGIO [20290] Résidence Saint-Antoine, RN 193, où le fonds est exploité.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds cédé à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUINZE MILLE EUROS (15.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour TREIZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (13.400,00 EUR),

- au matériel pour MILLE SIX CENTS EUROS (1.600,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,
Le Notaire.

LE SOUFFLE D'EOLE

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 54.600 euros

Siège social : 56 avenue Mont Thabor

Chez M. CHO Ekoilo - A1

20090 Ajaccio [Corse]

794 769 083 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

- L'associé unique par une décision en date du 5 mai 2021, après avoir entendu le rapport de Lionel CHOUGNY, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.

- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,
Le liquidateur.

ARI QUEMES

Société Civile Immobilière

Au capital de 5000.00 €

Siège social : Abbartello

20113 Olmeto

481 245 074 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2021, il résulte que l'assemblée générale a décidé, à l'unanimité, la transformation de la société en Société à Responsabilité Limitée, sans création d'un être moral nouveau.

Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques, qui sont remplacées par les suivantes :

FORME : Société A Responsabilité Limitée

NOUVEL ORGANE DE DIRECTION

Gérant : Monsieur Julien, Jean-Jérôme, François COLONNA, né le 6 janvier 1982 à MARSEILLE (BOUCHES DU RHONE 13), demeurant à OLMETTO [20113], Lieu-dit ABBARTELLO, [CORSE DU SUD] Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

Société COGGIA

Exploitation Agricole

À Responsabilité Limitée

Capital social de 235.000,00 euros

Siège social : Rue des Platanes

20240 Ghisonaccia

Inscrite au Registre du commerce

et des sociétés de Bastia

sous le numéro 753 180 835

CESSION DE PARTS SOCIALES

Aux termes d'un acte reçu par Maître Christian FINALTERI, Avocat au Barreau de BASTIA, demeurant 15 Boulevard du Général de Gaulle à BASTIA [20200] le 24 décembre 2020, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'enregistrement de BASTIA le 12 janvier 2021 sous les références 2B 04P31 2021 A 00030.

01. - Madame Catherine, Annick, Sylvia POLI née VINCENT, née le 17 janvier 1968 à TASSIN LA DEMI LUNE (RHONE), de nationalité française, demeurant Route de Ciarlinu à GHISONACCIA GARE [20240].

02. - Monsieur Alexandre, Dauphin, Louis POLI, né le 3 février 1992 à BASTIA [2B], demeurant Route des Platanes à GHISONACCIA GARE [20240].

Ont cédé les parts sociales qu'ils détenaient dans le capital de l'EARL COGGIA désignée en tête des présentes, au bénéfice de Monsieur Julien, Dominique, Martin POLI, né le 9 février 1996 à BASTIA [2B], demeurant Route des Platanes à GHISONACCIA GARE [20240], suivant les modalités ci-après :

- Madame Catherine POLI, née VINCENT cède et transporte MILLE QUATRE CENT CINQUANTE (1.450) de ses parts sociales, identifiées sous les numéros 901 à 2.350, qu'elle possède, à :

- Monsieur Julien POLI, qui les accepte, MILLE QUATRE CENT CINQUANTE (1.450) parts sociales, identifiées sous les numéros 901 à 2.350, d'une valeur nominale de VINGT-SIX (26) euros chacune.

- Monsieur Alexandre POLI cède et

transporte QUATRE CENT CINQUANTE (450) de ses parts sociales, identifiées sous les numéros 1 à 450, qu'il possède, à :

- Monsieur Julien POLI, qui les accepte, QUATRE CENT CINQUANTE (450) parts sociales, identifiées sous les numéros 1 à 450, d'une valeur nominale de VINGT-SIX (26) euros chacune.

La cession a été consentie et acceptée par Monsieur Julien POLI, moyennant le prix principal de QUARANTE NEUF MILLE QUATRE CENT (49.400,00) euros, correspondant à :

- TRENTE SEPT MILLE SEPT CENTS (37.700,00) euros que Madame Catherine POLI, née VINCENT, reconnaît avoir reçu du cessionnaire et dont elle lui consent bonne et valable quittance ;

- ONZE MILLE SEPT CENTS (11.700,00) euros que Monsieur Alexandre POLI reconnaît avoir reçu du cessionnaire et dont il lui consent bonne et valable quittance ;

Cet acte de cession de parts sociales a été approuvé suivant assemblée générale extraordinaire du 26 novembre 2020.

Les statuts ont été en conséquence modifiés.

Le gérant actuel de l'EARL COGGIA est Monsieur Julien POLI, né le 9 février 1996 à BASTIA [2B], demeurant et domicilié Route des Platanes à GHISONACCIA GARE [20240]

Toutefois à l'égard des tiers et en ce qui concerne le passif, Monsieur Julien POLI ne sera tenu que de celui qui naîtra postérieurement à la présente publication ; Madame Catherine POLI et Monsieur Alexandre POLI restant tenus du passif antérieur.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au cabinet de Maître Christian FINALTERI.

Pour avis ».

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 07 juin 2021, à Bastia [20200], il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination de la société :

MECA LITTOT

Forme : Société par Actions Simplifiée

Objet :

La société a pour objet en France ou à l'étranger, par toutes voies directes ou indirectes, même sous forme de participation :

Travaux de tôlerie, peinture, réparation et changement de pare-brise, mécanique générale, pour l'automobile, véhicules légers et véhicules utilitaires légers, et tout ce qui touche à l'automobile en général.

Achat, vente et location de véhicules automobiles et de tous types de véhicules à moteur neufs et d'occasion ainsi que les pièces détachées s'y rapportant.

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptible d'en faciliter la réalisation, y compris la prise de participation dans toutes sociétés.

Siège social : Lieu-dit Punticchio, 20230 Santa Lucia Di Moriani

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Capital social : 1000 Euros, constitué par apport en numéraire exclusifement.

Présidente : Madame Vinciane LITTOT, demeurant LDT Valicella, 20230 Santa Lucia Di Moriani.

Immatriculation : RCS de Bastia

Pour avis et mention,
La présidente.

LE SOUFFLE D'EOLE

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 54.600 euros
Siège social : 56 avenue Mont Thabor
Chez M. CHO Ekoilo - A1
20090 Ajaccio [Corse]
794 769 083 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

L'associé unique a décidé aux termes d'une délibération en date du 30 avril 2021 la dissolution anticipée de la société à compter du 30 avril 2021 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.
- A été nommé comme liquidateur :
- Monsieur Lionel CHOUGNY, demeurant à AJACCIO [Corse] 56 avenue Mont Thabor - Ekoilo A1, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.
- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à AJACCIO [Corse] 56 avenue Mont Thabor - Chez M. CHO Ekoilo - A1.
- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le liquidateur.

N° 99

CHANGEMENT DE NOM PATRONYMIQUE

M. Hadrien LEHIDEUX.
Né(e) le 14 mars 1992 à Aix-en-Provence [13100], demeurant : 2189, route Supérieure de Cardo, 20200 Bastia. Agissant en son nom personnel. Dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom Patronymique celui de : DEVICHI.

 **DEPOSEZ vos annonces :**
al-informateurcorse@orange.fr

N° 100

SUPER ALI SERVICES

SAS au capital de 500€
Siège social : Lotissement Sainte Restitude, 20214 Calenzana
882 761 133 RCS de Bastia

Le 15/05/2021, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Ali Dahmani, Lotissement Sainte Restitude, 20214 Calenzana et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Bastia.

N° 101

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE, du 04/06/21, n°6876, concernant la constitution de la Société EVECEC.

* Il fallait lire :

Siège social : Maison près de l'aqueduc, Ajaccio, 20167 Mezzavia.

* Au lieu de :

Siège social : Maison près de l'aqueduc, 20167 Mezzavia.

Pour Avis,

SARL A NIULINCA

SARL au capital de 7622.45 €
Siège social : Porto Marine - 20150 Ota
RCS Ajaccio 435318514

Par décision Assemblée Générale Ordinaire du 01/02/2021 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus au liquidateur, M MARANELLI ANTONY demeurant Villa Bunella, 20150 Ota pour sa gestion et décharge de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 01/02/2021 Radiation au RCS d'Ajaccio.

N° 103

SUPER ALI SERVICES

SASU au capital de 500€
Siège social : Lotissement Sainte Restitude, 20214 Calenzana
882 761 133 RCS de Bastia

Le 31/05/2021, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/05/2021. Radiation au RCS de Bastia.

N° 104

SAS RAMOS

Au capital de 45.750 €
Clos des Oliviers
20220 Ile-Rousse
RCS Bastia 339 203 960

DISSOLUTION

Par jugement rendu le 28 août 2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la dissolution anticipée de la SAS RAMOS, a mis fin à l'Administration Provisoire, et désigné Monsieur Jean Loup MATELLI, demeurant 64 Route de San Martino - Pietranera - 20200 San Martino di Lota, en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé chez le Liquidateur.

SARL la Cigogne

Au capital de 13.110 euros
Siège social : Hameau de Guaitella
20200 Ville Di Pietrabugno
RCS : de Bastia

AUGMENTATION CAPITAL SOCIAL

Suivant délibération de l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire en date du 10 MAI 2021 au Hameau Guaitella, 20200 Ville Di Pietrabugno les associés de la société ont décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 10.410 euros, pour le porter à 13 110 euros.

Ancienne mention - Capital social : Le capital social est fixé à la somme de 2700 Euros.

Nouvelle mention - Capital social : Le capital social est fixé à la somme de 13.110 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia
Pour avis, La gérance.

N° 106

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 01/06/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a Arrêté le Plan de Redressement de :

Manuel Hoai Niem

"Le Saigon"

Quai Sud du Vieux Port

20200 Bastia

Activité : Restauration traditionnelle

RCS Bastia : A/419 916 606, 98 A 281

A fixé la durée de ce plan à 10 ans

Commissaire à l'exécution du plan :

SELARL ETUDE BALINCOURT

(Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA)

1, rue Salvatore Viale

Immeuble U Palazzu

20200 Bastia

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,

Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 01/06/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Divin'A Cheval [SASU]

Querciolo

Rés Les Casinca - Bât C

20213 Sorbo-Ocagnano

Activité : Vente et location de matériel, accessoires et alimentation de sport équestre

RCS Bastia : B 853 402 188, 2019 B 593

Date de cessation des paiements :

31/12/2020

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT

(Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA)

1, rue Salvatore Viale

Immeuble U Palazzu

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 108

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 01/06/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a Modifié le Plan de Redressement de :

San Mighelle [SARL]

Murato - Village - 20239 Murato

Activité : Commerce de détail de viandes et produit à base de viande en magasin spécialisé

RCS Bastia : B 434 458 857, 2001 B 32

Commissaire à l'exécution du plan :

SELARL DE SAINT RAPT

ET BERTHOLET

75, rue Paul Sabatier

13090 Aix en Provence

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec actulégales.fr, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010



Actulégales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr
Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'



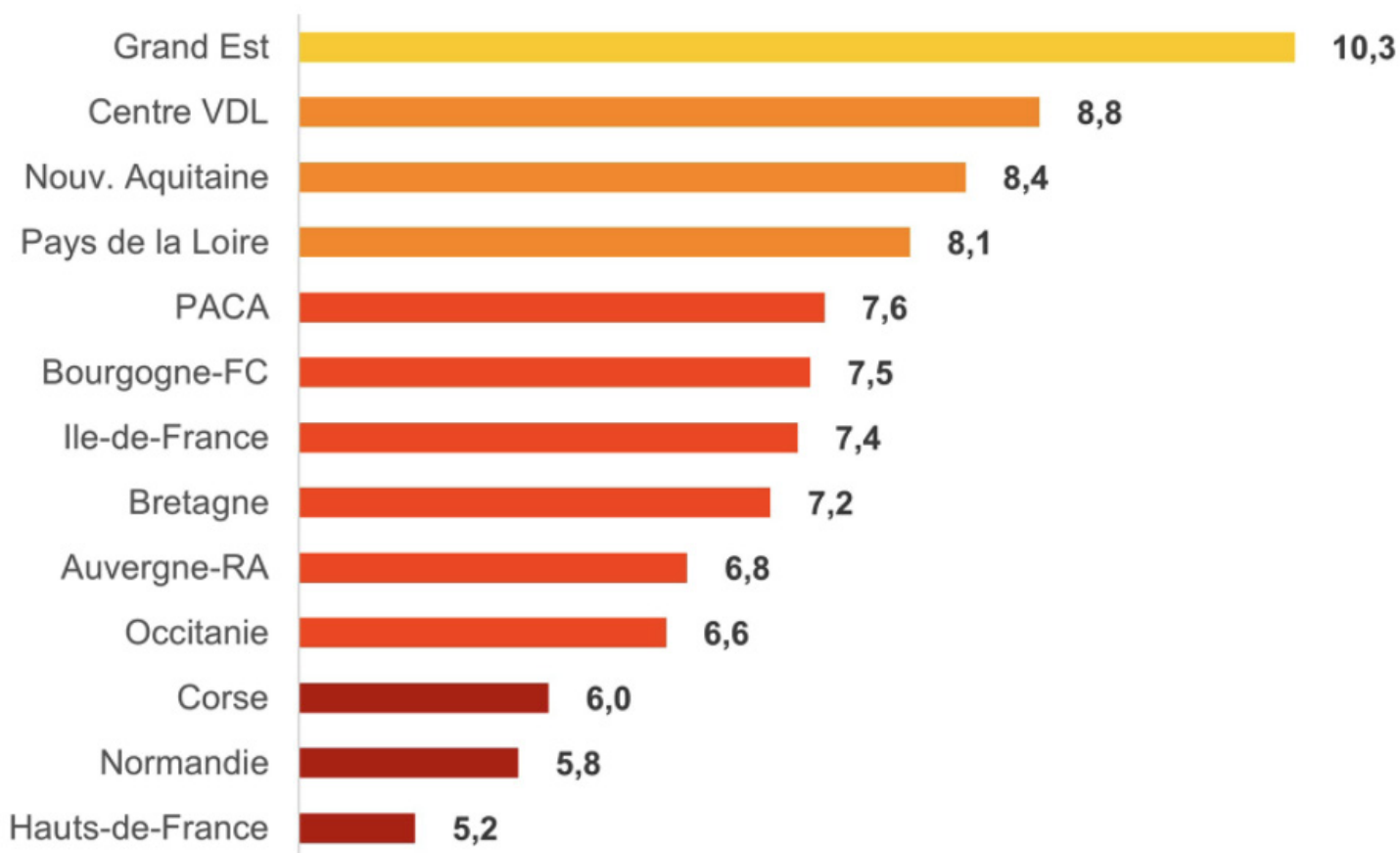
Infolegale

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ENVIROSCORE MÉDIOCRE POUR LA CORSE

EnviroScore - Palmarès des Régions

Scores sur 20



Source EnviroScore

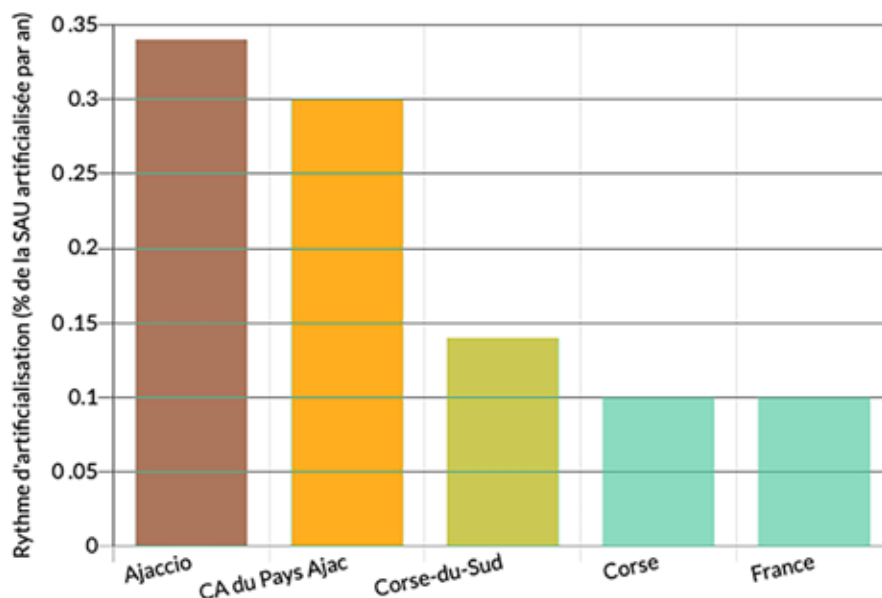
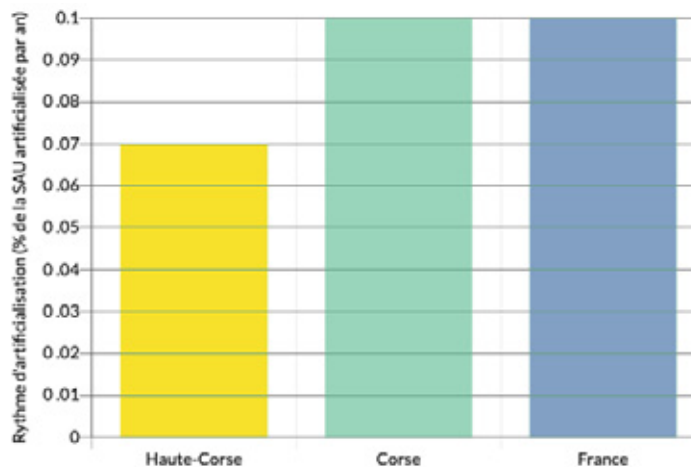
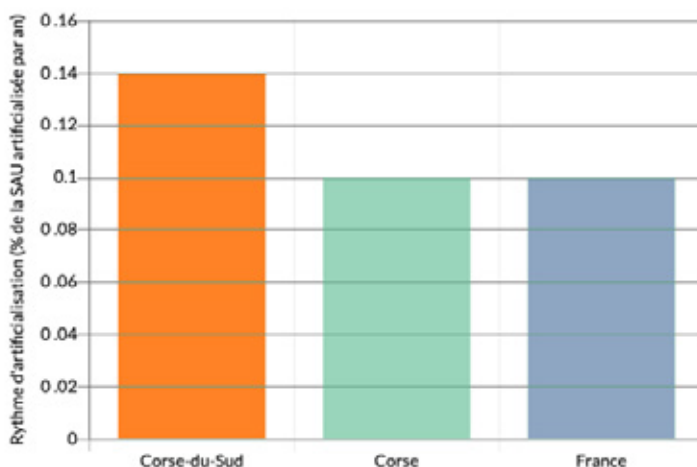
Mandats régionaux 2016 - 2021

Le 1^{er} juin dernier, l'Observatoire de la transition écologique des territoires, association qui revendique de n'être liée à aucun mouvement politique ni philosophique, a publié les résultats de son premier EnviroScore.

Un baromètre destiné à rendre compte des progrès réels réalisés (ou de leur absence) dans les régions de France métropolitaine.

Si, s'agissant de la Corse, pour certains des critères examinés, quelques réalités liées à ses spécificités (l'insularité et ses contraintes, le relief, la démographie, la dualité mer-montagne) auraient mérité d'être prises en compte pour affiner certains jugements (mais on commence à avoir l'habitude) il n'en montre pas moins qu'il reste bien du chemin à parcourir. Par PMP

RYTHMES D'ARTIFICIALISATION DES SOLS



Source graphiques CRATER

« **C**orse, capital environnement ». Le slogan, accompagné d'images à couper le souffle, où pas une grue de chantier ni un panneau de promotion immobilière n'était en vue, avait été lancé voilà quelques lustres. Il n'a pas seulement vieilli, au point de tomber dans l'oubli, comme tant d'autres slogans. Il a pris du plomb dans l'aile. Et la publication, le 1^{er} juin, du premier baromètre EnviroScore établi par l'Observatoire de la transition écologique des territoires, est venue confirmer que la Corse est actuellement plus douée pour le sabotage que pour la mise en valeur des atouts dont elle dispose encore. Pour chacune des treize régions métropolitaines, le baromètre a passé en revue sept thèmes : biodiversité, santé environnementale, agriculture, énergie, bâtiment, transports et achats publics. Après quoi, l'observatoire a établi un palmarès des régions, dans lequel l'île de beauté (puisqu'il s'en trouve encore pour l'appeler ainsi) occupe la onzième position, avec le score peu glorieux de 6/20. Tous les espoirs lui semblaient pourtant permis. Du moins, s'il avait fallu se cantonner aux seuls indicateurs relatifs à la biodiversité, qui, pour cet item, lui conféraient la deuxième place du classement derrière l'Occitanie. Elle arrivait même « très largement première » en ce qui concerne la qualité de l'eau de surface (lacs, rivières), avec le score de 20/20, et un écart de 7 point devant Paca, deuxième du classement. Selon

l'observatoire, le taux de présence de nitrates y a baissé de 4 % alors que la teneur moyenne était déjà faible. Le taux de prélèvements supérieurs à 40 mg/l reste à zéro : aucun prélèvement ne repère une teneur supérieure à ce seuil. La Corse obtient également un excellent score sur la production biologique qui y est passée de 6,7 % de surface agricole utile (SAU) à 14,8 % en 3 ans, soit une croissance annuelle de 2,7 points. Une hausse qualifiée de « spectaculaire » qui lui vaut de se situer actuellement parmi les trois régions qui consacrent le plus d'espace agricole à la production biologique et de décrocher la deuxième place, avec un score de 17/20, juste derrière Paca. L'artificialisation des sols a connu en Corse, entre 2016 et 2018, une croissance annuelle de 223 ha/km² de surfaces naturelles ou agricoles détruites, ce qui est loin d'être négligeable au regard de sa superficie totale, de sa démographie et du nombre de zones classées ou protégées (parc naturel, conservatoire du littoral, etc) ou encore peu propices à des projets de construction (zones à fort relief montagneux). En valeur absolue, c'est certes modeste par rapport aux 479 ha/km² annuels qu'affiche la région Paca, dont la superficie est cela dit 3,6 fois plus importante et dont la démographie est près de 15 fois supérieure. Toutefois, l'indicateur retenu par l'observatoire étant cette valeur absolue, non pondérée par la superficie, la démographie, la densité ou les caractéristiques physiques des régions

DIAGNOSTIC ALIMENTAIRE



considérées, la Corse se retrouve gratifiée du score flatteur de 15/20 et obtient ainsi la première place, devant la région Grand Est où l'évolution de la consommation moyenne, pour la même période de référence, a été de 252 ha/km² annuels, pour une superficie de 57 441 km² et une population de plus de 5,50 millions d'habitants. Toutefois, prévient l'observatoire, la Corse n'a « pas encore » rejoint l'objectif Zéro artificialisation nette. C'est bien le moins qu'on puisse dire.

En revanche, toujours au chapitre de la biodiversité, la Corse se retrouve dernière sur deux indicateurs: le prélèvement en eau douce, qui a augmenté de 18 % annuels, ce qui constituerait « un record » et vaut à la région un score de 0/20, et l'utilisation des pesticides en hausse « spectaculaire de 82 % en 3 ans » [sur la période 2015-2016 à 2018-2019] ce qui tend à indiquer que les orientations de l'Etat fixant comme objectif une baisse annuelle de 5 %, dans le cadre du plan Ecophyto II + ne sont pas prises en compte et entraîne un 0/20.

Ça se dégrade lorsqu'il est question de santé environnementale, où la Corse pointe à la 11^e place, avec le score peu glorieux de 7/20, en raison à la fois de la hausse sur l'utilisation des pesticides mais aussi de la qualité de l'air: les épisodes de pollution de l'air ont augmenté passant de 9 journées en 2016 à une moyenne de 13 journées entre 2019 et 2021.

Maigre consolation, l'île se classe septième en ce qui concerne

l'agriculture. Mais sa note, dans ce domaine, n'atteint même pas la moyenne. Cette place tient à ses bons résultats en termes de production biologique; à une part des surfaces en conversion supérieure à la plupart des autres régions avec 2,7 % de la superficie agricole utile, ce qui la classe en troisième position, derrière Paca et l'Occitanie, d'une artificialisation des sols jugée modérée au regard des chiffres des autres régions et au fait qu'elle caracole en tête (18/20) pour sa dotation aux jeunes agriculteurs. En revanche, outre l'utilisation des pesticides, d'autres indicateurs contribuent à faire plonger sa note générale dans ce domaine: la consommation d'énergie dans le secteur agricole [hors ENR], qui progresse de 2,2 % par an et l'expédie à l'avant-dernière place avec un score de 2/20, juste devant la Bretagne; et la consommation d'eau qui entre 2018 et 2021 a augmenté chaque année de 7,3 % en moyenne, ce qui vaut à l'île un zéro pointé et une onzième position.

En matière d'énergie, l'île semblait bien partie pour remonter sa moyenne générale. L'observatoire relève en effet que l'évolution de la production d'électricité renouvelable [solaire et bioénergies] y est importante, et lui octroie donc la deuxième place avec une note de 14/20, derrière la Nouvelle-Aquitaine (18/20). La suite n'est malheureusement pas à l'avenant: la consommation d'énergie est en hausse de plus 0,1 % chaque

Mention « ne peut que mieux faire »

Quelques semaines avant la publication des résultats du baromètre EnviroScore, les résultats d'un autre baromètre, consacré à l'autosuffisance alimentaire des territoires, étaient rendus publics par l'association Conseil national pour la résilience alimentaire. De ce point de vue également, selon les données fournies par le calculateur de résilience alimentaire des territoires métropolitains (CRATER), la Corse n'apparaît pas comme étant dans une situation très favorable. En termes d'adéquation entre production et besoins (quelle est la part des besoins du territoire qui pourrait en théorie être couverte par sa propre production) ? elle obtient un score de 1/10, lorsque les scores en Bretagne varient de 9/10 à 10/10 selon les départements. Le diagnostic varie cela dit quelque peu entre Corse-du-Sud et Haute-Corse. Ainsi, en matière de pratiques agricoles, la première apparaît comme étant plus vertueuse avec un score de 9/10 pour ce qui est de la part des surfaces agricoles labellisées « agriculture biologique » (ou en conversion) dans la surface agricole totale du territoire, tandis que la deuxième obtient « seulement » 7/10. Ce qui, hormis pour Paca qui obtient 9/10 et l'Occitanie qui est à 7/10 est nettement plus enviable que pour la plupart des régions de l'Hexagone. La Bretagne, par exemple, a sur ce point un score de 4/10. En revanche, si la note globale de la région est de 5/10 pour ce qui est de la population agricole (ce qui indique une population agricole en proportion proche de la moyenne nationale, mais en déclin) c'est cette fois la Corse-du-Sud qui fait pencher la balance du mauvais côté avec un score de 4/10 signant une population non seulement en déclin mais en proportion plus faible que la moyenne nationale. Alors que la Haute-Corse est créditée de 6/10, avec une population en déclin, mais en proportion plus élevée que la moyenne métropolitaine.

S'agissant de la politique foncière, la Corse-du-Sud obtient 5/10, avec un rythme -pour une période différente de celle considéré dans l'EnviroScore, puisqu'il s'agit de la période 2011-2016- d'artificialisation pointé comme supérieur à la moyenne française, ce qui nécessiterait d'y voir la politique de préservation des terres agricoles « être très renforcée ». Le score pour la Haute-Corse est légèrement meilleur, 6/10, avec un rythme d'artificialisation plus mesuré et qui s'avère même inférieur à la moyenne française. Certaines intercommunalités s'avèrent par ailleurs plus fragiles que d'autres, c'est le cas, notamment de la Communauté d'agglomération du pays ajaccien : 0/10 en matière d'adéquation entre production et besoins, 3/10 pour la population agricole et 2/10 pour la politique foncière, avec un rythme d'artificialisation largement supérieur à la moyenne française. Le constat est, cela dit, plus accablant encore pour la Communauté d'agglomération de Bastia puisqu'elle obtient 2/10 en termes de population agricole et 0/10 pour sa politique foncière, le rythme d'artificialisation, supérieur à la moyenne nationale, étant cela dit essentiellement imputable à Bastia. Seule intercommunalité à afficher des scores très honorables, la Communauté de communes de l'Oriente : 9/10 pour l'adéquation entre production et besoins, 7/10 pour les pratiques agricoles, 8/10 pour la population agricole et 8/10 pour la politique foncière. ■ PMP

année, « alors qu'il y a urgence à réaliser une baisse annuelle régulière de 1,9 % » d'où une dixième position ; les projets en développement [solaire et éolien] sont qualifiés de « moyens ». Autres points négatifs : une production de chaleur renouvelable en stagnation de 2017 à 2019, aucun projet en développement en la matière n'étant référencé par Enedis, et pas davantage de projet d'énergie renouvelable citoyenne construit avec les habitants. Et, sans surprise, la consommation d'énergie fossile, directement responsable des émissions de gaz à effet de serre, est « très préoccupante » puisqu'elle augmente de 1,1 % chaque année, lorsqu'une baisse de 5,5 % par an est impérative afin de respecter les engagements européens et contribuer ainsi à contenir le changement climatique. Sur cet indice, la Corse obtient 0/20 et pointe finalement à la onzième place du classement général.

En ce qui concerne les performances environnementales en matière de bâtiment, la Corse occupe la cinquième place du classement. Plutôt bien, non ? À ceci près que sa note globale est de 4,9/20. Il est vrai que dans ce domaine, la plupart des régions sont, disons-le, à la ramasse. Toutes se situent en dessous de 7/20 et neuf d'entre elles sont en dessous de 5/20, ce qui tendrait à indiquer que bâtiment serait un « parent pauvre » en tout cas pour ce qui est « de l'action sur la transition écologique ». Parmi les quatre qui sauvent plus ou

moins les meubles, l'Île-de-France, notamment en tête sur les opérations neuves performantes certifiées avec un score de 15/20 ; l'Auvergne-Rhône-Alpes, première avec 12/20 pour les rénovations basse consommation ; le Grand Est en tête sur la consommation d'énergie dans le bâtiment résidentiel ou tertiaire avec 11/20 et les Hauts-de-France en deuxième position sur la construction de bâtiments passifs et la réduction de la consommation d'énergie. Quant à la Corse, elle obtient certes un joli score [15/20, ce qui lui vaut d'être première en la matière et de rehausser sa moyenne globale] s'agissant du nombre d'écoquartiers et d'aménagements durables. Elle obtient par ailleurs 7/20 en ce qui concerne la consommation énergétique des secteurs résidentiel et tertiaire, qui n'a cela dit baissé que de 1,4 % par an, soit deux fois moins que ce qu'il serait nécessaire [-3,7 %], afin de respecter les engagements nationaux et européens. Toutefois, comme beaucoup d'autres régions ont des performances encore plus désastreuses, elle se retrouve en troisième position. Ses autres scores sont nettement moins flatteurs. Quoiqu'en cinquième position [car là encore, il y a pire ailleurs] sur les rénovations basse consommation [qui officiellement devraient être la norme] elle obtient 3/20. Avant-dernière, devant Bourgogne-Franche-Comté, sur les constructions neuves performantes certifiées, qui représentent à peine 2,6 % des [pourtant nombreuses] opérations réalisées,

CLASSEMENT DE LA CORSE PAR RUBRIQUE

	Energie		
	Santé environnementale		
	Biodiversité		
	Transports		
	Agriculture		
	Bâtiment		
	Achats publics responsables		

Source Envirocore

elle affiche 1/20. Enfin, pour ce qui est des constructions passives, c'est encore un gros zéro.

Au chapitre des transports, la région écope d'une dernière place avec une note générale de 3/20, malgré un excellent score [18/20] pour les aires de covoiturage et un autre, très honnête [11/20] pour les bornes de recharge à destination des véhicules électriques qui lui permet ici d'être dans le peloton des six régions les mieux équipées. Elle est par contre desservie par la note attribuée sur l'item «trafic aérien» [mais le moyen de s'en affranchir aisément, pour une île, à fortiori confrontée à des déplacements impératifs pour raison médicale?] et sur la consommation d'énergie fossile dans ce secteur, avec une évolution moyenne annuelle de 2,2 %. Autre point noir, les aménagements cyclables qui augmentent très peu: 4 km annuels pour 100 000 habitants, ce qui vaut à la Corse un score de 3/20. Là encore, s'il est certes possible de faire mieux, se pose encore la question de certaines réalités voire contraintes physiques ou urbanistiques qui auraient peut-être pu être prises en considération. De plus, en ce qui concerne le recours au réseau ferré, les critères retenus le sont sur la base de l'existence de lignes TER ou RER dans la région. Malgré l'existence d'un réseau [qui n'est certes pas comparable mais qui est bel et bien là] et d'une compagnie, les Chemins de fer de la Corse, les items sur le recours au train et les fréquentations des gares ont été ignorés pour la région.

Dernier chapitre, celui des achats responsables: l'article 13 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire impose aux régions de se doter d'un Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables [Spaser] et de l'appliquer, lorsque le montant total annuel des achats est supérieur à 100 millions d'euros HT. Si sa mise en place par la Collectivité de Corse figure dans un rapport du président du Conseil exécutif de Corse en date de décembre 2019 et relatif à l'économie sociale et solidaire, l'île est, note l'observatoire qui se fonde sur les données provenant des directions achats publics des régions lors des mandats couvrant la période 2016-2020, parmi les cinq régions [avec Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Hauts-de-France et Normandie] qui n'en sont toujours pas dotées. Et se trouve donc sanctionnée d'un 0/20.

L'objectif affiché de l'Observatoire de la transition écologique des territoires est d'informer régulièrement le public sur les engagements pris et les résultats obtenus par les territoires, favorisant ainsi une émulation entre ceux-ci, et d'engager une collaboration avec les élus des régions qui le souhaiteraient pour les accompagner dans la définition précise d'objectifs en lien avec leurs compétences. Si certaines réalités insulaires semblent y avoir été quelque peu laissées de côté, il n'en démontre pas moins qu'en matière de transition écologique, la Corse a encore une belle marge de progression devant elle. ■

EXPOSITIONS

Dans le marbre et l'airain

Le musée national de la Maison Bonaparte consacre une exposition à la mémoire des Bonaparte en Corse au travers de la statuaire. En effet, l'idée d'élever un monument célébrant Napoléon I^{er} a occupé les esprits des élus ajacciens dès la création de l'Empire. Mais ce n'est toutefois qu'à partir du règne de Napoléon III que se met en place un chantier mémoriel destiné à pérenniser le souvenir de la dynastie des Bonaparte dans les lieux mêmes qui ont vu, sinon l'ascension, du moins l'émergence de cette famille corse. Ainsi, dans plusieurs villes de Corse, en commençant par Ajaccio, bien entendu, des monuments à la gloire des Bonaparte -et en tout premier lieu de son plus illustre rejeton- sont érigés sur les places publiques: statues de Napoléon, donc, mais aussi de ses frères, de son oncle, Joseph Fesch, ou encore de membres des familles alliées telles que les Abbattucci ou les Arrighi de Casanova. Mais, explique Odile Bianco, commissaire de l'exposition, «Alors que l'Ancien Régime célébrait essentiellement les monarques, les grands chefs de guerre et les saints désignés par l'Église, le XIX^e siècle honore de nombreux personnages civils. Sous le règne de Louis-Philippe les statues se multiplient, et sous Napoléon III, la statuaire publique prend un nouvel essor.» Et la Corse s'adonne elle aussi à la statuomanie (le mot est d'ailleurs né sous la monarchie de Juillet, initialement pour railler la propension à vouloir ériger partout des statues qui s'est fait jour lors de cette période). «Ces édifices commémoratifs sont indissociables des travaux d'urbanisme qui sont effectués à cette époque-là» note par ailleurs Odile Bianco. Qui a commandité ces statues? Avec quels financements? À quels sculpteurs a-t-on fait appel? Autant de questions auxquelles l'exposition s'emploie à répondre.

Jusqu'au 11 juillet, Maison Bonaparte, Ajaccio. ☎ 04 95 21 43 89 musees-nationaux-malmaison.fr/musee-maisonbonaparte/



MUSIQUE

50 anni di riacquistu di l'organi corsi

En 1970, dans le village de La Porta, Dominique Chailley-Pompei, fils du musicologue Jacques Chailley, fondait l'association Renaissance de l'orgue corse, en compagnie de Félix Quilici et Marien Donsimoni. L'histoire avait cela dit commencé en 1962, lorsque Dominique Chailley-Pompei, avec le concours du facteur d'orgue franco-italien Barthélémy Formentelli, avait entrepris de restaurer le petit orgue de l'église de La Porta, daté de 1780 et signé Benedetto Maracci, qui menaçait ruine. Cette réhabilitation, au plus près de l'état initial, n'était qu'une première et jetait les bases d'une association visant à accompagner la restauration et la reconnaissance des orgues de Corse, en s'assurant pour ce faire le concours de facteurs ou d'organistes. En 2020, Renaissance de l'orgue corse devait célébrer son cinquantenaire, mais le Covid-19 a contraint l'association à reporter les concerts et conférences prévus à cette occasion. Pour cet anniversaire reporté, auquel Dominique Chailley-Pompei, décédé en mai 2020, manquera à l'appel, Renaissance de l'orgue corse a invité quatre organistes et leurs ensembles. Umberto Forni et l'ensemble In cordis e organo (violin, harpe) se produiront du 18 au 22 juin, à Rogliano, Monticello et Corte. Puis ce sera au tour de Sébastien Roué, en compagnie d'une flûtiste et d'une soprano, du 13 au 22 juillet, à Calvi, Cervione, Olmi Cappella, Verdesse, Piedicorti et Piedicroce. Frédéric Rivoal et la soprano Yun Jing Choi seront en concert du 8 au 12 août, à La Porta, Speloncato, Muro et Pioggiola. Zdenka Ostadalova et l'ensemble Praeludium (violons et contre-ténor) leur succéderont, du 15 au 19 septembre, à Santa-Maria-Siché, Corbara, Erbalonga et Ville-di-Petrabugno. Expositions et conférences complètent cette programmation.

Du 18 juin au 19 septembre. ☎ 06 70 86 67 47 & www.isula.corsica/culture/agenda/



Musica hè

Orma Creazione propose un événement musical qui met à l'honneur les musiques celtiques et Antonio Vivaldi. Début des réjouissances à 15 heures, à Ortiporio, où commence une déambulation musicale [spectacle gratuit] avec le groupe Corseltica/Corsica antica [Elena Moncho, violon; Guy Castel, flûtes irlandaises; cornemuse écossaise; Jean-Philippe Mariotti, percussions; Raoul Robecchi, bouzouki irlandais] qui se poursuit à Crucichja [16 heures], Canaghja [17 heures] puis Campile [18 heures]. Puis en soirée, à 20h30, le Trio Elixir [Celia Picciocchi, et Marie-Pierre Malatterre, violons; Anne-Lise Herrera, violoncelle], le contre-ténor Jean-Paul Bonnevalle et l'organiste Elise Lancerotto interprètent Rosso, un spectacle consacré à l'œuvre et au parcours de Vivaldi qui entremêle interprétations d'œuvres profanes ou sacrées du compositeur et récits d'épisodes de la vie du «Prete rosso» ainsi que des descriptions, à la manière d'instantanés, de Venise entre la fin du XVI^e siècle et le milieu du XVII^e siècle [tarif unique 10 €, gratuit pour les moins de 12 ans]. Une invitation à redécouvrir une musique d'une très grande sensibilité, aux multiples facettes: tantôt recueillie, tantôt passionnée, foisonnante et fluide, à l'exubérance maîtrisée et aux élans sincères.

Le 12 juin, à partir de 15 heures Ortiporio, Crucichja, Canaghja et Campile. ☎ 07 72 50 91 26 / 04 95 47 21 69 & www.facebook.com/ORMA-Creazione-117057430156873/



PODCAST SEXISTU

LE PODCAST CORSE QUI QUESTIONNE LE GENRE



Photo Christophe Giudicelli

Début 2021, deux jeunes Ajacciennes, Audrey Royer et Loricé Lautour, ont lancé leur podcast sur les réseaux sociaux et les plateformes de streaming en ligne. Podcast Sexistu questionne sur les questions de genre, le féminisme, l'écriture inclusive ou encore les violences sexistes au sein de la société corse mais également sur un monde en plein questionnement sur le genre.

Audrey Royer et Lorice Lautour se sont rencontrées à l'université de Corte, où elle ont effectué ensemble leurs études en information et communication. À l'issue de leur licence, Lorice a poursuivi ses études avec un master en communication des organisations et Audrey a créé son entreprise de community management. Elles se sont par la suite retrouvées pour travailler en collaboration sur divers projets. Puis, au début de l'année 2021, ces deux jeunes ajacciennes ont décidé de se lancer dans le podcast, autour de la thématique des « questions de genre ». C'est ainsi qu'elle ont lancé Podcast Sexistu, qui est le premier podcast insulaire à traiter des questions de genre. Une émission d'une durée de 1h30, diffusée sur les réseaux sociaux et les plateformes de streaming, qui interroge le genre dans la société corse et même au-delà, avec une approche pluridisciplinaire, au travers notamment de la sociologie et de la linguistique. Initialement, explique Audrey Royer, *« je voulais m'engager dans des associations féministes pour aider à mon échelle, mais cela ne me correspondait pas. Le format du podcast permettait de mêler notre passion pour la communication et notre engagement. Au départ, nous sommes parties seulement sur le féminisme, mais nous avons rapidement élargi, car on s'est dit que cela pouvait nous couper d'une audience potentielle qui est celle des hommes »*. Rapidement, avec peu de matériel, un micro pour conférence et trois intervenants, elles sortent un premier épisode, sur le thème du « sexisme ordinaire ». Depuis, les deux créatrices du Podcast Sexistu, qui se forment sur le tas, ont trouvé un meilleur équipement et enchaînent les émissions; dans la foulée, en mars 2021, elles ont également créé officiellement l'association Podcastu Sexistu.

« Le premier épisode est sorti le 15 janvier 2021. Depuis, huit épisodes ont été enregistrés et diffusés; le neuvième sortira en juin, et portera sur différents thèmes comme le sexisme ordinaire, les étudiants, les violences sexistes et sexuelles... » explique Audrey Royer. *« Nous interrogeons des personnes issues de tous horizons, comme des professeurs, des maîtres de conférences, des représentants d'associations, des chefs d'entreprises et même des personnes lambda qui ont été engagées à un moment donné, comme les filles du mouvement I Was Corsica, ou encore un père de famille pour nous parler de l'allongement du congé paternité. L'objectif est de parler du genre »* poursuit Lorice Lautour. Il est aussi, précise Audrey Royer, de *« créer un espace de dialogue qui manquait peut-être en Corse, pour déconstruire les prérequis afin d'ouvrir le débat, notamment sur les questions de la perception du genre en Corse. On voit que le débat est présent, il n'est pas mal reçu, les gens ne sont pas ignorants. Toutes ces notions sont dans l'esprit des gens, mais le fait d'aller plus loin et de se poser plus de questions n'est pas encore présent à l'échelle locale. C'est un débat qui concerne surtout les jeunes. Notre audience est surtout concentrée chez les moins de 35 ans. »* Si le but recherché est d'ouvrir un débat et de permettre d'en apprendre plus sur les questions de genre, l'objectif est également de : *« défendre les droits de tout le monde, les femmes, les LGBTQI+ et les hommes dans leur déconstruction. On ne veut exclure personne. »*

Afin d'aborder la question, les créatrices du podcast privilégient donc deux angles. Le sociétal, afin d'aborder les mécanismes de fonctionnement du « microcosme » de la société insulaire, mais également celui de la linguistique. Ainsi, indique Lorice

Lautour, *« l'égalité des genres passe par la langue, il s'agit de notre support de communication d'éducation, tout passe par là »*. Elles passent donc au peigne fin des aspects tels que l'histoire, bien évidemment, mais aussi la grammaire et le langage genré, ce qu'elles définissent comme *« le sexisme ordinaire dans la langue »*, avec la règle du masculin qui l'emporte sur le féminin ou encore *« certains mots et expressions qui sont politiquement incorrects, le signifié et le signifiant mais aussi l'écriture inclusive. On évoque la nouvelle grammaire, les néologismes, comme remplacer pédophile par pédocriminel. Nous ne pouvons pas changer les choses si la langue est genrée. »* Pour aller plus loin *« au service d'une langue non sexiste »*, Podcast Sexistu propose par ailleurs d'analyser et comparer plusieurs langues. Ainsi par exemple, *« au Canada, une linguiste que nous avons invitée, nous a expliqué qu'on demandait aux personnes comment on les qualifie: il, elle ou neutre »*. Le propos de Lorice Lautour et Audrey Royer est également de promouvoir *« une société plus égalitaire »* ce qui passe notamment par une réflexion *« sur la place de l'homme et de la femme dans la société d'antan et d'aujourd'hui »* comme sur une analyse du quotidien et de la société actuellement, sur des questions aussi diverses que les noms des rues, les statistiques ou encore le marketing genré...

Podcast sexistu aborde également un autre débat, celui de la déconstruction du genre. Probablement encore plus difficile que celui qui touche à la langue, car ce dernier s'attaque à la construction sociale des hommes et des femmes et à ce à quoi ils doivent ou sont censés ressembler selon les codes et les attentes de la société et les impératifs de genre. *« Une fille doit être douce, dévouée aux autres, cantonnée à des métiers dans le domaine du social ou encore les sciences humaines. Pour les hommes, c'est la virilité, la force qui prime, pas d'émotions. En ce qui concerne les métiers, il s'agit de professions difficiles ou très intellectuelles comme médecins ou chercheurs. Tout ça nous influence au quotidien »* Pour les auteures de Podcast Sexistu, *« en déconstruisant tout ça, on se rend compte que cela ne nous correspond pas. Un homme peut être très dévoué aux autres. Dans l'inconscient collectif, ce n'est pas acquis »*. Et, ajoute Audrey Royer, *« Il y a beaucoup de déconstruction à faire, sur ce qui aujourd'hui nous semble normal, sur la langue ou encore le couple. »*

En plus de débattre sur ces questions en compagnie d'invités, les deux amies veulent aller encore plus loin avec leur association. La vocation de Podcast Sexistu étant d'être un outil *« informatif et éducatif »*, elles souhaitent en effet qu'il puisse permettre *« à l'enseignement d'avoir des supports multimédias sur lesquels s'appuyer pour débattre et lancer la réflexion dès le plus jeune âge »*. Des podcasts à destination des plus jeunes, sous des formats plus courts pour les collégiens et lycéens, sont en préparation. L'objectif à terme est que l'association puisse intervenir dans les écoles pour des opérations de sensibilisation et d'éducation via les actions sur l'égalité hommes-femmes de l'Éducation nationale. Audrey et Lorice expliquent *« ne pas se mettre de frein, tout en essayant de diversifier leurs actions »*. Dernière en date, la mise en place d'une campagne de financement participatif sur la plateforme Move.Corsica (<https://www.move.corsica/fr/podcastu-sexistu>) afin d'acquérir du matériel pour améliorer Podcast Sexistu. ■

Christophe GIUDICELLI

CARNETS DE BORD

LA PANNE, LE POULS DE LA FRANCE ET FEDERER

par Béatrice HOUCARD

Aucun service

Le temps d'une soirée et d'une nuit, le 2 juin, la panne inédite des numéros de services d'urgence nous a offert deux démonstrations contradictoires: celle de notre fragilité et celle de notre confort. Pendant quelques heures, il n'y a pas eu moyen, dans quasiment toute la France, de joindre le 15, le 17 ou le 18 pour appeler le Samu, la police ou les pompiers. Ni le numéro européen 112. Tous ces numéros qui reçoivent chaque jour environ 150 000 appels. En cause, un «incident technique» de la part de l'opérateur Orange.

Aussitôt, avec une réactivité parfaite, les préfetures ont transmis via les réseaux sociaux et la presse régionale, de *La Voix du Nord* à *Corse-Matin*, la très longue liste des numéros à dix chiffres utilisables dans chaque département: un pour les urgences médicales, un pour la police, un pour les pompiers. Heureusement, on n'était pas au plus fort de la pandémie de Covid-19, quand le 15 n'arrivait déjà pas à faire face.

D'un coup, un pays tout entier s'est senti perdu et menacé de non-assistance à peuple en danger. On a échangé en famille ou entre amis les numéros à connaître, scruté Twitter et allumé les chaînes d'info en continu. Deux ministres sont revenus d'urgence d'un voyage officiel en Tunisie. Le lendemain matin, alors que la situation était redevenue normale, le ministre de l'Intérieur, Gérard Darmanin, a qualifié les faits de «dysfonctionnements graves et inacceptables», et convoqué au ministère le P.-D.G. d'Orange, Stéphane Richard, l'État détenant encore 23 % du capital de l'entreprise. Le patron d'Orange a présenté des excuses et tenté de donner des explications que seule une enquête (dont les résultats sont annoncés pour le 11 juin) apportera: ce n'était pas une cyberattaque, ni une opération de maintenance malheureuse, mais probablement la «défaillance logicielle» d'un système très complexe. Voilà pour notre fragilité collective et individuelle.

Mais il y a aussi le confort de la France du *xxi*^e siècle. Les «centres 15», après quelques expérimentations, n'ont été généralisés qu'en 1979, à une époque où il n'était pas si simple d'avoir le téléphone. Avant, on appelait une ambulance ou le médecin généraliste. Dans *Vincent, François, Paul et les autres* (film de Claude Sautet en 1974)

on voit ainsi Yves Montand, victime d'un malaise cardiaque, se rendre chez son ami médecin, interprété par Michel Piccoli, avant d'être hospitalisé.

Il ne s'agit évidemment pas de regretter cette époque (non, décidément, ça n'était pas mieux avant!) mais de constater quelle chance est aujourd'hui la nôtre: que de temps gagné, que de vies sauvées ou prolongées! Que de complications ou séquelles évitées! D'autres enquêtes, menées par la justice, devront dire si la panne du 2 juin a entraîné des morts de personnes qui auraient pu en temps normal être sauvées. Dans trois cas (Morbihan, Vendée et île de la Réunion), il semble que ce soit le cas. Là, il sera difficile d'expliquer aux familles que le risque zéro n'existe pas.

LE BÂTON DE PÈLERIN

Les «EDL» (éléments de langage, dans le dictionnaire techno) sont en pleine forme et les médias les reprennent souvent avec complaisance. On n'est jamais obligé de répéter ou de retranscrire ce qui a été dicté par une autorité, quelle qu'elle soit. Prenez Emmanuel Macron: il paraît qu'il a commencé un «Tour de France» (le vrai, à vélo, partira le 26 juin de Brest) pour «prendre le pouls des Français» après avoir «repris son bâton de pèlerin».

Toutes ces expressions ont déjà beaucoup servi. Il me semble les avoir utilisées moi-même pendant les mandats présidentiels de François Mitterrand, de Jacques Chirac et de Nicolas Sarkozy.

Emmanuel Macron, sur ce chapitre, ne fait pas preuve d'une grande originalité: il va visiter pendant quelques heures une dizaine de villes ou de villages (ce qui ne fait pas beaucoup d'étapes pour un grand Tour), serrer des mains, «échanger» [autre mot techno pour dire «parler»] avec quelques dizaines de personnes le plus souvent choisies par le maire de la commune, comme ce fut le cas avec un groupe de retraités dans le Lot. Mardi, c'était au tour de la Drôme où un abruti s'est cru malin en giflant le président.

Du 5 au 11 novembre 2018, Emmanuel Macron s'était déjà lancé sur les routes de l'est et du nord de la France, pour un exercice d'«itinérance mémorielle» empruntant les routes de la Première Guerre mondiale: Moselle, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Marne, Ardennes



En tournée!

et Hauts-de-France. Mais ce qui devait être un voyage consensuel en mémoire des morts de la «grande guerre» se transforma vite en des rencontres avec des Français qui préféraient parler de leur colère, du montant de leur feuille de paie ou du prix du carburant. Il s'agissait alors, selon l'Élysée [toujours les «EDL»] de «*briser la vitre qui sépare traditionnellement le Président du pays*». Ce furent les prémices d'un phénomène qui commença dès le 17 novembre: celui des Gilets jaunes. L'opération de com' avait été balayée par la réalité.

Pour un Président de la République, c'est mission impossible: s'il reste dans son bureau, à Paris, on l'accuse de s'isoler, de vivre dans une bulle et de perdre le contact avec les Français. Mais, quand il se rend sur le terrain, c'est avec tant de services de sécurité et de barrières réelles ou virtuelles, qu'on doute de l'intérêt de l'exercice. Certains avaient essayé l'originalité: le général de Gaulle passait plusieurs jours dans un département et dormait à la préfecture (où il fallait à chaque fois prévoir un lit plus long que la moyenne pour s'adapter à la grande taille du visiteur...) et avait un avantage sur tous ses successeurs: qu'ils l'aiment ou non, qu'ils aient ou non voté pour lui, les Français qui se massaient sur son passage venaient voir en vrai une silhouette déjà imprimée dans les livres d'Histoire. Plus tard, Valéry Giscard d'Estaing a tenté le dîner chez des Français que l'on disait alors «moyens». Sans doute était-il sincère. Mais tout le monde s'est moqué et il a renoncé.

Les présidents se suivront et se ressembleront donc en prenant leur bâton de pèlerin pour tâter le pouls des Français. Ou au moins en donner l'impression. On a presque envie de dire que, s'ils sont au niveau de leur fonction, ils n'ont pas besoin de ça pour comprendre les préoccupations des habitants et les intérêts de la France. Mais peut-être est-ce une illusion. Ou une tentative pour croire encore aux vertus de la politique.

LA PERFECTION

Rarement sportif aura suscité autant d'unanimité, de ferveur, de respect, d'admiration, d'amour même. Quand Roger Federer, le 6 juin, abandonne à Roland-Garros, on lui trouve toutes les cir-

constances atténuantes du monde. Tout juste a-t-on entendu, sur Europe 1, que ce forfait avant les huitièmes de finale «*n'illustre pas la classe absolue dont Roger Federer s'est fait l'incarnation pendant tant d'années*». Tout juste a-t-on lu dans l'Équipe qu'il y avait là un «*léger manque de respect*» du joueur suisse pour l'un des plus grands tournois du circuit.

On lui pardonne car on l'aime, un peu partout sur la planète. Est-ce parce qu'il vient d'un pays neutre qu'il semble toujours jouer sur ses terres? Dans chaque pays, dans chaque ville, il semble être le régional du tournoi. Il est devenu le meilleur ambassadeur que la Suisse ait connu depuis Guillaume Tell, en même temps que le fils, le mari, le frère, l'ami idéal.

Roger Federer a tout pour lui, et pas seulement un somptueux palmarès avec 103 titres dont 8 Wimbledon, 6 Open d'Australie, 5 US Open, un Roland Garros et une Coupe Davis. Dans *Agir et penser comme Roger Federer* (éditions L'Opportun), Mathieu Aeschmann nous dit que le champion est «*authentique, généreux, confiant, blagueur, sensible, curieux, passionné, rigoureux, volontaire, stratégique*». Dans *Federer, un mythe contemporain* (Solar éditions), Charles Haroche et Frédéric Vallois en appellent au sacré, à la mythologie, à la beauté, à l'universalité et convoquent Ulysse et Sisyphus pour expliquer le phénomène.

Federer est un modèle. On le compare à Nelson Mandela. Grâce à lui, ses sponsors touchent toutes les couches de la société, d'Uniqlo où les tee-shirts coûtent trois sous à Rolex, dont les montres sont trop chères pour le commun des tennismen du dimanche.

«*Star globale*», «*homme de la mondialisation*», Roger Federer est devenu un sportif qui défie le temps. À près de 40 ans (qu'il aura le 8 août), il est toujours au niveau des meilleurs. Les autres auront beau battre ses records et gagner encore quand lui-même aura décidé de ranger sa raquette, il restera dans l'histoire du sport comme beaucoup plus qu'un immense tennisman. Dans une époque de zapping, Federer est un sportif qui dure et les responsables politiques le regardent sûrement avec un peu de jalousie. Allez, osons le mot: Roger Federer donne une idée de ce que doit être la perfection. Et ce n'est pas un petit forfait qui changera cette image. ■



SOLUTION EAU CHAUDE

Bénéficiez de nos Primes

CHAUFFE-EAU SOLAIRE
jusqu'à **2 000€**

CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE
jusqu'à **1 800€**

FAITES CONFIANCE AUX ENTREPRISES PARTENAIRES AGIR PLUS

Calculez votre Prime économies d'énergie sur corse.edf.fr/agirplus/ et demandez vos devis à des entreprises Agir Plus labellisées RGE.



RETROUVEZ TOUTES
NOS SOLUTIONS AGIR PLUS SUR :
corse.edf.fr/agirplus/

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè u nostru avvene, tenimula à contu.

Programme en faveur de la maîtrise de la demande en énergie piloté par le Comité MDE de Corse et financé par l'Etat.